

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**276**

**DT2**

Projet de parc éolien Massif du Sud

**6211-24-023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD  
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 14 décembre 2010 à 13h 30  
Centre communautaire  
115, rue de la Fabrique  
Saint-Luc-de-Bellechasse

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2010

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

DÉPÔT DE DOCUMENTS ..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme RAYMONDE GARANT ..... 4

M. JEAN-PIERRE CHABOT ..... 22

M. STEEVE GAMACHE..... 37

REPRISE DE LA SÉANCE

QUESTIONS PAR COURRIEL..... 46

Mme FRANCINE ALLARD..... 50

Mme LINE L. COULOMBE ..... 61

Mme DOMINIQUE LAMARRE ..... 73

M. MARIO LABRIE..... 79



**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2010  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Monsieur Cookson.

15 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, je vais demander à François Tremblay de faire la liste des documents déposés.

20 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Nous déposons en fait à l'instant ou dans quelques secondes la présentation du projet par monsieur Stéphane Boyer.

25 L'acétate qui présentait le contenu des niveaux sonores par types de fréquences, ainsi qu'une lettre expliquant le contenu de ce tableau.

La simulation visuelle à partir du chalet de monsieur Christian Laflamme.

30 Et ainsi qu'une rectification par rapport aux éoliennes qui se trouvent dans l'habitat de la grive. Donc on a fait une rectification par rapport aux éoliennes qui ont été nommées hier.

Alors c'est les quatre (4) documents qui sont déposés à l'instant.

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Tremblay.

40 Maintenant, du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des documents qui ont été déposés ou souhaitez-vous en déposer, monsieur Talbot?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

J'ai déposé une copie du décret du projet des Moulins, neuf (9) copies, comme je l'ai mentionné hier. C'est le projet qui a été adopté le plus récemment.

45

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Madore.

50

**PAR M. LOUIS MADORE:**

De notre côté, aucun nouveau document déposé depuis hier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

55

Monsieur Abel.

**PAR M. CLAUDE ABEL:**

60

Oui. Nous avons déposé la carte des habitats utilisés par la grive de Bicknell, telle que présentée par monsieur Yves Aubry hier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

65

Merci monsieur Abel. Monsieur Mendes?

**PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:**

70

Rien de nouveau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Monsieur Arbour?

75

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

Simplement hier, j'ai répondu à une question sur le bruit, et j'avais mentionné que les références étaient dans le document "Éoliennes et santé publique". Je pourrai nommément citer les pages ou les tableaux auxquels j'ai référé là-dessus.

80

Je peux le faire maintenant, mais je sais que demain, on a une séance sur le bruit, je pourrai le faire demain aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

85

Vous pouvez le déposer demain.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

90

Bien, c'est un document qui est déjà déposé, mais simplement mentionner à quel endroit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

95

Oui, c'est ça, attendons à demain avec les gens responsables au niveau du bruit au MDDEP.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

Merci.

100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Patry?

**PAR M. GAÉTAN PATRY:**

105

Rien de nouveau pour ma part.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

110

Et monsieur Lacombe?

**PAR M. YVON LACOMBE:**

115

Hier, on nous a posé une question sur l'achalandage du parc régional, j'aurais peut-être des données à déposer. J'ai les documents, je vais les déposer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

120

Parfait. Donc vous allez les déposer tantôt, merci.

Évidemment, le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant continuer à vous inscrire pour venir poser vos questions.

125 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

130 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont adressées.

135 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

---

140 **PÉRIODE DE QUESTIONS  
RAYMONDE GARANT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

145 J'invite maintenant à l'avant madame Raymonde Garant.

Bonjour madame Garant.

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

150 Bonjour monsieur le Président. Pour la mise en contexte! Le Ranch Massif du Sud et Pourvoirie Safari sont des entreprises reconnues dans le Parc Massif du Sud.

155 Mais j'aurais besoin quand même d'une petite précision pour continuer! Le Ranch Massif du Sud et Pourvoirie Safari sont-elles des entreprises considérées en tant que partenaires par la MRC de Bellechasse dans le parc?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

160 Monsieur de la MRC de Bellechasse, vous avez bien compris la question de madame Garant?

**PAR M. GAÉTAN PATRY:**

165 Oui. Oui, oui, elle est toujours considérée en tant que partenaire dans le parc.

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

170 Je peux continuer?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr, allez-y.

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

175 Merci. Donc le parc a été créé par les MRC de Bellechasse et des Etchemins, puis ont aussi créé la Société de gestion du parc qui a été dissoute, je crois, aux alentours de 2006.

180 La mission de la Société du parc entre autres portait sur ces points importants, à savoir mettre en oeuvre, coordonner le suivi du Plan d'aménagement et de développement intégré des ressources du territoire, puis administrer et aménager le territoire et les ressources en concertation avec ses partenaires.

185 La mission de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud était la même lors de sa création.

190 Ma question! Maintenant que les MRC ont dissous la Société du parc et redonné la gestion à la CADMS, pourquoi l'entreprise privée a-t-elle été exclue en tant qu'entreprise partenaire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais aller voir du côté de la MRC de Bellechasse, allez-y.

**PAR M. GAÉTAN PATRY:**

195 Pour la gestion du parc, je laisserais la parole à monsieur Fillion.

**PAR M. CLÉMENT FILLION:**

200 Clément Fillion, directeur général de la MRC.

Peut-être en préambule expliquer la création du parc qui remonte quand même à plusieurs années, soit en 1998.

205 En 98, on était régi par des articles du Code municipal qui faisaient en sorte que quand on voulait confier la gestion d'un parc régional, il fallait se doter d'une loi spéciale. C'est ce qu'on a fait en 98, en vertu des dispositions du Code municipal de l'époque.

210 Le pouvoir de créer un parc est exclusif aux MRC, un parc régional j'entends bien.

Par contre, il y a quelques années, au niveau de la fiscalité municipale, il y a eu des modifications d'apportées pour faire en sorte que tout organisme qui est dépendant d'une municipalité doit rentrer dans le périmètre comptable de cet organisme.

215 Or d'où la position des MRC de dire que si on a créé un parc puis qu'on confie la gestion à un organisme indépendant et qu'il se passe des choses financièrement dont on n'a pas le contrôle, ça peut poser un problème. D'où la décision de revoir la délégation de gestion qui avait été confiée à l'époque à la Société de gestion du parc.

220 Et considérant aussi qu'il y avait deux (2) organisations avec les mêmes objectifs, soit la Société de gestion du parc et la Corporation d'aménagement et de développement du Parc Massif du Sud. Ces deux (2) organisations avaient comme mission de développer ce parc.

225 Or compte tenu dans le fond du méli-mélo que ça faisait au niveau du milieu, les élus ont décidé de redonner la gestion à la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud, tout en modifiant les règlements généraux de la corporation.

230 Et depuis ce temps, le conseil d'administration de la Corporation d'aménagement et de développement est composé du préfet et du directeur général de chacune des MRC et de quatre (4) maires de chacune des municipalités, pour s'assurer un contrôle municipal, compte tenu que la responsabilité de gestion du parc appartient en premier ressort aux MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

235 Monsieur Haemmerli.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

240 Mais pour reprendre la question de madame Garant, monsieur Fillion, ce que j'ai compris, c'est que les particuliers ou les privés se sentent comme exclus comme partenaires, le fait d'avoir seulement la corporation, alors qu'ils ne se sentaient peut-être pas exclus de la même façon que la Société de gestion, si j'ai bien compris ce que madame Garant voulait vous demander.

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

245 Je pourrais vous préciser?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

250 Allez-y.

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

255 Au niveau de la CADMS, il y avait aussi un poste d'entreprise privée. Ça veut dire que les MRC gardaient quand même le contrôle.

Alors ma question est: Pourquoi l'entreprise privée n'a plus sa place?

**PAR M. CLÉMENT FILLION:**

260 Au niveau de la CADMS, c'est une décision politique de dire que la gestion de ce parc-là est la responsabilité des municipalités et de la MRC.

265 Donc il y a eu une décision politique de reprendre ce contrôle-là.

Par contre, il y a des comités que nous, on veut mettre de l'avant, pour permettre le lien avec le milieu.

270 Mais on doit comprendre que dans le contexte actuel, puisqu'il y aura une décision à prendre par rapport au parc et à la continuation des opérations de ce parc-là, à savoir tout est une question d'argent et actuellement, le parc est supporté financièrement par les municipalités et les MRC.

275 Et s'il n'y a pas de projets nouveaux qui viennent assurer un financement récurrent, il y a probabilité que les MRC auront une décision à prendre sur la décision de continuer ou pas de maintenir ce parc-là en vie.

280 Or c'est pour ça que dans un premier temps, il y a vraiment une orientation de dire, parce que la Société de gestion, dans ses derniers temps, était en déficit d'opération et il y avait pas d'argent qui rentrait, donc les MRC ont dû éponger le déficit quand on a mis fin aux opérations de cette société-là, et c'est pour ça, pour assurer un meilleur contrôle financier qu'on a repris les opérations et qu'on l'a repris de façon à être géré par le milieu municipal.

285 Par contre, il y a un poste qui est à combler qui est un expert du milieu ou un représentant du milieu qui est pas comblé au moment où on se parle, mais qui sera à définir dans un proche avenir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et vous visez quel type de personne ou d'organisme ou de représentant?

290 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

Une personne impliquée dans le parc et qui peut nous donner une expertise au niveau du fonctionnement, pour nous aider à assurer la meilleure gestion possible.

295 Et dépendant des priorités d'intervention, ça peut être une personne par exemple du milieu forestier, une autre année ça peut être quelqu'un du milieu touristique, dépendant de nos priorités d'action annuelles qu'on aura à développer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

300 Mais pourquoi seulement un poste? Est-ce que ça serait pas bien de diversifier, c'est-à-dire que les entreprises, ça pourrait être un représentant d'une entreprise du milieu récréotouristique, ça pourrait être un représentant des forestiers?

305 Parce qu'en bout de ligne, avec quatre (4) maires de chaque côté, ça fait huit (8), plus les deux (2) préfets, ça fait dix (10), ça veut dire qu'il faudrait que pour que vous soyez minoritaires, ça prendrait onze (11) organismes ou représentants de différents organismes.

310 Donc pourquoi seulement un?

**PAR M. CLÉMENT FILLION:**

315 Bien, ce que je vous expliquais tantôt, c'est que la création d'un parc régional, c'est une décision qui revient aux autorités qui est la MRC, les deux (2) MRC dans ce cas-ci. Parce que chaque MRC peut créer le parc sur son territoire.

Et dans les faits, après il y a eu une entente, parce que le parc, on a beau le créer, on a aucun pouvoir d'intervention si on ne conclut pas une entente avec les propriétaires des terrains.

320 Or dans notre cas, à quatre-vingts pour cent (80 %), c'est le ministère des Ressources naturelles, c'est le gouvernement du Québec, donc on a eu une entente avec le gouvernement du Québec pour effectuer la gestion de ce parc-là, nous permettre une meilleure gestion.

325 Donc c'est encore une fois les organismes publics que sont les deux (2) MRC qui ont signé cette entente-là, d'où une responsabilité.

Or les élus ont pris la décision, compte tenu que c'est eux qui le supportaient financièrement, que c'est eux qui signaient les protocoles d'entente, de se garder cette responsabilité-là.

330 Par contre, c'est sûr que dépendant de ce qui va se passer, parce qu'il faut dire qu'à l'heure actuelle, on est peut-être en survie. On a peut-être un budget d'opération maximum de cinquante mille dollars (50 000 \$) par année, et c'est pas avec ça qu'on peut gérer un parc régional de cette envergure-là.

335 C'est sûr qu'à partir du moment où on aura vraiment les sommes d'argent, et c'est ce qu'on espère obtenir peut-être avec le projet qui nous est soumis aujourd'hui, c'est de nous permettre un développement vraiment du parc et là, on pourra peut-être revoir la structure pour tenir compte des activités qui vont s'y passer.

340 Parce que là, il faut se le dire, on a des activités minimales. Au niveau des opérations et activités cette année, on va terminer en déficit d'opération.

345 Ça fait qu'année après année, les municipalités, les MRC se sont dits, c'est un projet au départ – il faut comprendre que le parc, c'est un projet de développement économique. Quand on a mis ça en place en 1983, on avait une situation qui était alarmante; il y a des statistiques qui disent qu'il y a des municipalités entre 1956 et 1986 ont perdu pratiquement cinquante pour cent (50 %) de leur population. Et je vous donne en exemple la municipalité de Saint-Magloire qui, entre 56 et 2010, a perdu soixante-deux pour cent (62 %) de leur population.

350 Donc ce que les gens voulaient, c'est un parc qui, dans le fond, allait amener une retombée économique sur leur territoire. Sauf que depuis 1983 où on s'est impliqué au niveau municipal dans ce parc-là, ça a été un projet d'investissement et non un projet de développement.

355 Les municipalités ont mis toujours de l'argent, mais il y a pas eu de retour sur l'investissement. Et dans les dernières années, les municipalités se sont dits, il faut reprendre un certain contrôle pour s'assurer que l'argent qu'on investit, bien, il est bien investi, puis qu'on se

retrouvera pas avec des déficits qui vont apparaître à nos états financiers, ce que je vous faisais allusion tantôt, puisque maintenant, la CADMS apparaît dans notre périmètre comptable.

360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Haemmerli.

365 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Fillion, avant de vous laisser partir! Vous nous avez parlé de la composition du conseil d'administration, mais au jour le jour, qui gère?

370 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

Au jour le jour, on pare aux urgences. Actuellement, depuis deux (2) ans, c'est le CLD, le CLD de Bellechasse qui prête une ressource du mois d'avril au mois d'octobre pour gérer le parc.

375 Et cette ressource-là se partage entre une autre partie d'emploi, soit la gestion du kiosque touristique à Saint-Michel-de-Bellechasse. Parce qu'on n'a pas l'argent justement pour financer une direction à temps plein du personnel.

380 Or nos opérations nous permettent d'avoir peut-être une personne à l'accueil pour organiser, une autre personne pour faire le suivi, l'entretien des sentiers.

Mais les sommes d'argent qu'on investit, c'est sur des programmes, par exemple le Programme de mise en valeur du milieu forestier, donc des subventions.

385 Ce qu'on espère, c'est d'avoir un budget, et on pourra vous le soumettre, et si jamais la question nous est posée, on a un budget de développement, parce qu'on nous a dit, pourquoi vous êtes favorables à ce projet-là, c'est parce qu'on en espère des retombées économiques.

390 On a négocié des retombées, autant avec Saint-Laurent Énergies qu'avec le ministère des Ressources naturelles, qui nous permettraient d'avoir à long terme un financement récurrent qui nous permettrait d'embaucher, selon nos plans, quatre (4) ressources annuelles pour faire cette gestion-là du parc.

395 Et comme je vous le disais, c'est crucial. Si jamais on n'a pas cet argent-là, vous pouvez poser la question aux préfets présents et aux maires, je pense que la survie du parc, si on n'a pas ce financement-là, la survie du parc est en danger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur Fillion.

400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment, vous venez de dire que vous seriez prêt à déposer votre plan de développement, c'est certain que la Commission est intéressée à le connaître.

405

Maintenant, lorsque vous parlez de revenus, donc à l'heure actuelle, au niveau du parc, les MRC chapeautent le parc; elles ont des redevances donc à partir de Saint-Laurent Énergies, et lorsque vous parliez tantôt, vous avez mentionné que, bon, vous avez négocié avec le ministère des Ressources naturelles afin de recevoir plus de redevances.

410

Ces redevances-là, est-ce que vous pourriez expliquer exactement ce que c'est?

**PAR M. CLÉMENT FILLION:**

415

Bon, comme je vous disais tantôt, quand on négocie dans le fond, quand on crée un parc, il nous faut avoir l'autorisation de faire la gestion, parce que tu peux pas te permettre de faire, par exemple de passer une réglementation sur des terres qui ne t'appartiennent pas.

420

Or la première chose, c'est de conclure avec le gouvernement du Québec une délégation de gestion. Et cette délégation de gestion là, monsieur Lachance vous l'a expliqué hier, ça fait en sorte que quand on nous la permet puis on nous la donne, tous les baux de location situés à l'intérieur de cette zone-là nous reviennent.

425

Actuellement, on a une zone d'environ douze kilomètres (12 km) qui avait été négociée, qui nous donnait environ dix mille dollars (10 000 \$) de baux de location, entre autres la station touristique, etc.

430

Par contre, quand on a su qu'il y avait un projet de développement éolien, et c'est pas nouveau, nous, notre prétention depuis 1983, quand on a mis de l'avant ce projet de parc là, on voulait l'entière gestion du parc. Et à tous les quatre-cinq (4-5) ans, on revenait au ministère des Ressources naturelles pour leur dire, bien, vous devriez nous donner l'ensemble de la gestion.

435

En 91-95, il y a eu une nouvelle politique pour les parcs régionaux émanant du ministère des Affaires municipales, donnant un cadre au niveau des parcs, favorisant la mise en place des parcs, et là, on reconnaissait une zone qui pouvait être déléguée qui donnait certains revenus.

440 Dans les années deux mille, il y a une nouvelle notion qui est apparue, on appelait ça le concept de forêt habitée qui permettait justement d'aller chercher dans un territoire donné, dans un parc naturel, des revenus ou des redevances permettant de faire la gestion.

445 Et ces deux (2) choses-là n'ont pas fonctionné. Alors nous, en 2006, quand on a entendu parler du projet éolien, on s'est dit, c'est peut-être le moment de revenir à la charge auprès des Ressources naturelles et de demander une extension de la zone intensive pour nous permettre de recevoir tous les baux de location.

C'est ce qu'on a fait, c'est ce qu'on a négocié, et c'est ce qui a été accepté par le ministère des Ressources naturelles. On est en train de réaliser l'étape de rassembler tous les documents permettant la signature.

450 Ça nous permet, cette zone intensive là, d'avoir à l'intérieur de la nouvelle zone intensive environ entre vingt-sept (27) et trente (30) éoliennes. On sait que les baux de location sont environ dix mille dollars (10 000 \$) par éolienne, ce qui veut dire que ça nous assurerait environ trois cent mille dollars (300 000 \$) de revenus.

455 Si on met le soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) négocié avec Saint-Laurent Énergies, ça fait trois cent soixante-quinze mille (375 000 \$), vous ajoutez des activités de revenus d'activités d'environ vingt-cinq (25 000 \$) à trente mille (30 000 \$), donc on a des revenus, bon an mal an, récurrents pour les vingt (20) prochaines années, de quatre cent mille dollars (400 000 \$).

460 C'est ce qui nous permettrait d'assurer la survie de ce parc-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

465 Merci beaucoup.

Madame Garant, une autre question?

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

470 Oui, mais avant, je voulais juste savoir si j'ai bien compris la réponse. Parce que pour moi, c'était long.

475 Ça veut dire, si j'ai bien compris, que ça coïncide, en 2006, lorsqu'on a été exclu, ça coïncide avec l'arrivée du projet éolien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas tout à fait ça, mais pourriez-vous réexpliquer s'il vous plaît un peu?

480 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

Non, ça coïncide avec les nouvelles dispositions de la fiscalité municipale qui donnaient, dans le fond, une nouvelle façon de faire la comptabilité municipale.

485 Ça veut dire que tous les organismes associés à une municipalité devaient être inclus dans ce qu'on appelle le périmètre comptable d'une municipalité.

490 Or la CADMS étant un organisme ou la Société de gestion à l'époque étant un organisme délégué par les MRC, ça veut dire que les actifs-passifs, revenus-dépenses ou déficits d'une année devaient être ajoutés à notre propre comptabilité.

495 Or imaginez-vous un déficit, je sais pas, moi, de cinquante mille dollars (50 000 \$) qui doit être rajouté à nos exercices financiers, tout le monde va nous poser des questions, d'où ça vient, puis qui gèrait ça. C'est aussi simple que ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça répond pas tout à fait à madame Garant.

500 Elle veut savoir pourquoi elle a été exclue en 2006.

**PAR M. CLÉMENT FILLION:**

505 Bien, en 2006, c'est qu'on a revu la structure.

Dans le fond, c'est qu'en 2006, à partir de ces dates-là, c'est de dire, il faut mettre en place une structure contrôlée par le milieu municipal, puisqu'on est responsable des finances de cette organisation-là.

510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Fillion.

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

515

Bien en tout cas, même s'il y avait une entreprise, ça ôtait pas le contrôle à la MRC, même si le poste aurait été quand même pour la transparence, que l'entreprise privée aurait pu être partenaire.

520

On a été exclu, puis c'est une raison politique, si je comprends bien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

525

C'est tout à fait ce que monsieur Fillion vient d'expliquer.

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

530

D'accord, merci.  
Donc ma deuxième question s'il vous plaît! Au cours d'une assemblée ici même à Saint-Luc, monsieur Cookson de Saint-Laurent Énergies a déclaré que nos deux (2) entreprises seraient plus affectées du projet de développement éolien.

535

Monsieur Cookson m'a même offert ici même dans cette salle-là de déménager notre ranch pendant les deux (2) années de construction.

540

Les MRC recevront de l'argent, monsieur Fillion a bien expliqué tout ça. Au niveau de soixante-quinze mille (75 000 \$) par année, aussi des baux de location avec l'extension que j'ai appris hier d'ailleurs, qu'il y aurait une extension du parc intensif, là, et des redevances aussi que les municipalités vont recevoir pour l'acceptabilité sociale. Il me semble qu'on parlait de cinq mille dollars (5000 \$) par année, etc.

545

Considérant la situation actuelle où nos entreprises ont entrepris des discussions avec Saint-Laurent Énergies, que de très timides mesures d'harmonisation nous ont été proposées;

Considérant l'importance du travail accompli par nos entreprises pour développer des activités et une expérience touristique de qualité dans le Parc Massif du Sud;

550

Considérant que dans le Guide d'implantation des parcs éoliens, le principe du développement durable propose que ces projets s'implantent dans un souci d'équité avec une juste répartition des avantages et inconvénients entre les entreprises;



555 Puis je dirais aussi considérant que la visite récente du maire de Saint-Philémon qui m'a précisé qu'il venait nous voir en tant que maire pour vérifier voir comment qu'on pourrait survivre, pouvoir nous aider dans les années à venir, mais sans pouvoir rien nous proposer puis rien nous promettre;

560 Considérant que les activités du Ranch Massif du Sud et Pourvoirie et l'utilisation que nos entreprises font du territoire, lesquelles ne sont pas conciliables avec un développement de parc éolien à échelle industrielle;

565 Je voudrais vous demander, comment ferez-vous pour assurer une juste et équitable compensation de nos entreprises qui subiront les impacts majeurs de l'implantation de soixante-quinze (75) éoliennes à travers toute la nature et les paysages du Parc Massif du Sud, nos entreprises qui sont menacées par des bouleversements très importants, voire disparition?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

570 En fait, la question s'adresse peut-être plus au promoteur d'un projet éolien qu'elle peut s'adresser à la Commission.

La Commission va regarder dans son ensemble un paquet de choses. Maintenant, je vais adresser la question à monsieur Cookson.

575 Mais auparavant, j'aimerais juste que vous me répondiez, est-ce que vous avez eu des discussions avec Saint-Laurent Énergies relativement à la problématique que ça posait pour vous, l'implantation d'éoliennes?

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

580 Oui. J'ai effectivement discuté avec la compagnie Saint-Laurent Énergies, en leur disant notre désarroi face à ça, puis que des légères mesures d'harmonisation – on voulait qu'ils prennent part à l'acceptation au risque que ça emmenait, et ils nous ont refusé.

585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Cookson, bon, vous avez discuté avec madame Garant, quelles sont les mesures d'atténuation ou d'harmonisation que vous avez avancées?

590 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, je dirais que les mesures d'harmonisation qu'on a avancées ont deux (2) volets.

595 Aux premières rencontres qu'on a eues avec madame Garant, concernant le ranch, on a commencé en proposant des mesures d'harmonisation reliées au design du projet. Donc je pense que notre première rencontre a été en 2007. Donc à ce moment-là, on posait plus de questions sur des changements au design de projet qui pourraient minimiser les impacts sur ces activités.

600 Donc là, on parle de distance entre nos infrastructures puis les sentiers utilisés par le ranch. On parlait de design de chemins pour s'assurer que si on croisait un chemin d'accès, on le croisait à un certain angle de distance entre le chemin d'accès puis le sentier.

605 On parlait aussi de distance entre les refuges qui sont utilisés par le ranch sur leur programme de visite de terrain et nos infrastructures.

Donc le premier volet, c'était vraiment des mesures d'harmonisation pour éloigner nos infrastructures des zones d'activité du ranch.

610 Étant donné qu'on est conscient qu'il y aura un impact pendant la phase de construction sur les activités, étant donné qu'il y aura de la machinerie lourde sur le territoire, on a aussi proposé des mesures d'harmonisation spécifiques aux périodes de construction.

615 Ici, madame Garant a fait mention de déménager le ranch pendant les deux (2) années de construction, j'aimerais offrir une précision. On parlait plus de voir s'il y avait des solutions pour utiliser d'autres sentiers dans le secteur ou des sentiers à des sites alternatifs dans la région, puis on a offert un certain financement par rapport à cette offre-là.

620 Une autre mesure qu'on a suggérée, c'était par rapport à tout le marketing ou la publicité que le ranch faisait pour ces activités-là. On pensait qu'il y avait une opportunité de mettre en valeur des tours équestres à des sites éoliens à un moment, même juste l'idée d'avoir des visites dans un parc où est-ce qu'il y a de la production d'énergie verte renouvelable, donc on a proposé des sommes de financement pour réorienter sa campagne de marketing pour inclure des éléments sur ça.

625 Je pense qu'on a proposé des mesures en termes de signalisation sur les sentiers, pour que les tours guidés puissent savoir quand est-ce qu'ils vont se rendre à proximité des infrastructures du projet.

630 Je peux peut-être demander à monsieur François Tremblay de me compléter là-dessus et aussi de parler un petit peu de la différence entre compensations et mesures d'harmonisation.

635 Ici, je fais référence à la lettre d'intention qui a été émise par le MRNF qui a donné au promoteur tout au début du développement du projet une liste des critères pour respecter par rapport aux mesures d'harmonisation et non nécessairement la compensation pour des entreprises actives sur le Massif du Sud.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

640 Mais concrètement, est-ce que vous avez fait une proposition au Ranch du Massif du Sud, écrite, un protocole d'entente proposé à madame Garant?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

645 Oui monsieur le Président. Encore on a commencé des efforts sur le côté optimisation du design de projet.

650 Mais depuis je pense une année, on peut déposer à la Commission des copies de nos lettres d'offre. On a proposé des mesures concrètes financières par rapport à chacun de ces éléments-là.

Donc on a essayé, dans la mesure du possible, de suggérer un financement pour chacune de ces mesures-là.

655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, vous allez nous déposer ça s'il vous plaît?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

660 Oui monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

665 Maintenant, la parole est à monsieur Tremblay qui va faire la différence entre harmonisation et compensation, n'est-ce pas?

**PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

670 Je vais essayer. En fait, on travaille dans une perspective d'harmonisation. Comme peut-être vous le savez, sur les terres publiques, c'est ce qui est demandé, dans une perspective multiusage, on demande à ce que les différents utilisateurs du territoire harmonisent leur pratique.

675 Alors dès le départ, on n'avait pas le choix, c'était dans la lettre d'intention, on devait trouver des façons que nos activités ne nuisent pas, ne viennent pas détruire les autres activités qu'il y a sur le territoire.

680 Donc c'est comme ça qu'on a abordé les discussions avec madame Garant. Comme l'a mentionné Stephen Cookson, Saint-Laurent Énergies est consciente qu'il peut y avoir des impacts sur ses activités, et c'est pourquoi il y a eu une démarche individuelle, si on peut dire, avec madame Garant, contrairement avec le reste du parc où on a abordé ça avec les MRC. Mais avec madame Garant, en fait on l'a rencontrée à plusieurs reprises, surtout durant la dernière année.

685 On a abordé ça dans une perspective d'harmonisation, donc à savoir, comme on l'a mentionné, la localisation de nos activités, le moment où on va faire nos activités et les moments où elle tient ses activités. Donc on a essayé de savoir quand est-ce que ses activités se tenaient, où est-ce qu'elles se tenaient, de manière à ce qu'on puisse changer notre plan.

690 Donc c'est comme ça qu'on aborde l'harmonisation.

695 La compensation, pour nous, on n'a pas abordé en fait le design de notre projet sur la base de la compensation. C'est pas comme ça qu'on l'abordait, et je pense qu'on s'est pas rejoint quelque part à cause de ça. Madame Garant, comme elle l'a mentionné, demande des compensations; nous, on voulait faire un bout de chemin sur l'harmonisation avant d'en venir aux compensations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

700 Est-ce que vous avez les demandes qui ont été faites par madame Garant à ce sujet-là?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

705 En fait, oui, on a eu une demande de la part de madame Garant pour une compensation qui représentait son investissement dans l'entreprise depuis le début du Ranch du Massif du Sud.

On n'était pas en mesure de considérer cette somme, une somme importante, par rapport au budget total du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

710 En fait, est-ce que ce que madame Garant vous proposait finalement, c'était une acquisition du ranch, est-ce que ça ressemblait à quelque chose comme ça?

**PAR Mme RAYMONDE GARANT:**

715 Ça pourrait se traduire comme ça. Ce que moi, j'avais proposé, c'était qu'il y ait une reprise des prêts que l'on a faits, premièrement en partie, parce qu'on reprenait des actifs nous-mêmes, puis on laissait la partie qui était située dans le Parc Massif du Sud.

720 Donc une partie, ils assument le risque, parce qu'ils me disaient, ah bien nous autres, on n'est pas là pour gérer un ranch, alors je disais, il y a pas de problème, si on crée une entité qui opère le ranch, mais vous autres, vous assumez le risque des emprunts qui sont là.

725 Parce que si ça emmène du tourisme supplémentaire, ils doivent pas avoir de problème à embarquer, si c'est supposé être meilleur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Cookson.

730 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, étant donné que c'est une question sur l'entreprise Saint-Laurent Énergies, je vais demander à Stéphane Boyer de répondre à cette question.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, monsieur Boyer.

**PAR M. STÉPHANE BOYER:**

740 Bien en fait, pour bien répondre à la question, monsieur le Président, nous avons eu tout d'abord une proposition de Saint-Laurent Énergies chiffrée, financière sur donc les mesures d'harmonisation auxquelles on nous a répondu par finalement, oui, l'acquisition, partie ou quasiment totalité de l'entreprise.

745 Évidemment, les développements de projet éolien ne se font pas en faisant l'acquisition d'entreprises commerciales privées qui sont à proximité des installations.

750 Je crois que tout ce qu'on a cherché à avoir d'abord, c'est de s'assurer de voir quels  
pouvaient être les impacts, et je crois que là-dessus, on est arrivé dans une impasse par rapport à  
l'expression de madame Garant, par rapport à finalement quels impacts pouvait créer de façon  
concrète et factuelle le projet de parc éolien.

755 On a des exemples de projets où est-ce que les activités équestres cohabitent de façon très  
proche avec des parcs éoliens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boyer. Monsieur Haemmerli.

760 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste peut-être continuer là-dessus avec le MRNF!

765 Dans votre analyse territoriale, pour le volet éolien dans Chaudière-Appalaches, pour la zone  
qui nous concerne, pour les sentiers récréatifs, pour différents éléments que vous examinez, vous  
avez un objectif d'harmonisation qui est de préserver la qualité de l'expérience récréative.

770 Puis vous avez un critère d'analyse qui dit que les projets seront accompagnés d'une étude  
d'intégration et d'harmonisation des installations éoliennes, bon.

Vous appelez ça un critère d'analyse, mais ce que la Commission aimerait savoir, cette  
étude-là d'intégration et d'harmonisation, avec quelles lunettes vous la regardez? C'est quoi vos  
critères à vous pour regarder ça?

775 Parce que manifestement, là, on est devant une impasse.

**PAR M. LOUIS MADORE:**

780 Oui évidemment, le Parc Massif du Sud, c'est, à notre regard, un territoire multiusage pour  
lequel il y avait déjà des utilisateurs avant que ce nouveau projet vienne se surimposer.

Donc ce qui est demandé, c'est que le promoteur tienne compte de ces usages-là et, dans  
leur démarche, s'assure de minimiser autant que possible les impacts qui pourraient y être  
apportés.

785 Il y a plusieurs solutions qui peuvent être proposées. Évidemment, dans ce cas-ci, les  
protagonistes ne se sont pas rejoints, mais dans la majorité des cas, c'est ce qui est souhaité, puis

790 je pense encore qu'il y a des possibilités à ce que ça puisse se faire en termes de négociations entre les deux (2) protagonistes, soit dans le cas présent le ranch et Saint-Laurent Énergies.

Puisqu'on peut pas mettre en porte-à-faux deux (2) types d'activités qui, selon notre analyse, peuvent cohabiter dans le territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

795 Dernier recours, monsieur Madore, en supposant qu'il n'y ait pas d'entente d'harmonisation entre le Ranch Massif du Sud et Saint-Laurent Énergies, la décision finale pour autoriser ce type de projet vous revient, n'est-ce pas, revient au MRNF?

800 Bien c'est-à-dire, vous revient à vous dans la façon de gérer le parc par le biais probablement de la délégation aux MRC, même si l'autorisation finale revient de la part du Conseil des ministres.

805 À partir de l'analyse environnementale qui aura été faite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du rapport du BAPE, mais en bout de ligne, vous avez quand même un mot à dire là-dedans en termes d'harmonisation des activités, n'est-ce pas?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

810 Ce qu'on souhaite puis ce qu'on encourage aussi, à la limite ce qu'on demande au promoteur, c'est de négocier puis d'être attentif aux besoins des utilisateurs présents.

815 Par contre, il faut comprendre que les utilisateurs présents n'ont pas une exclusivité sur le territoire en question. Donc c'est pour ça qu'il faut utiliser puis aller dans le sens de l'harmonisation.

820 Et on ne préconise pas non plus, comme il a été mentionné, l'achat, une compensation monétaire à cet égard-là. C'est pas des terrains sur lesquels on va travailler dans des cas comme celui-là, en aucune façon.

825 On considère toujours le territoire comme étant du multiusage où en fait il y a du récréotourisme, il y a un projet éolien, mais il y a aussi l'exploitation forestière. Il y a toutes sortes d'activités qui se passent sur ce territoire-là, puis on se doit à quelque part de s'entendre et de se rejoindre sur ce qu'on appelle les terres du domaine de l'État.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Madore.

830 Merci madame Garant.

---

**JEAN-PIERRE CHABOT**

835

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Pierre Chabot s'il vous plaît.

840 Bonjour monsieur Chabot.

**PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

Bonjour monsieur le Président, mesdames et messieurs.

845

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Chabot, avant que vous commenciez, préambule très court si vous en avez un!

850 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

D'accord, je vais tenter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

855

Sinon, je vais vous arrêter.

**PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

860 D'accord monsieur le Président.

Une petite mise en situation! Lors de l'intervention de monsieur Fillion hier, monsieur le DG de la MRC de Bellechasse, concernant l'achalandage du Massif du Sud, j'ai constaté qu'il y avait des données qui étaient pas compilées au niveau de la CADMS.

865



870 Ces données, je vous explique ma façon de voir. La route du rang 12 est le principal accès au territoire du Parc régional du Massif du Sud utilisé par les chasseurs, les quadistes et beaucoup d'autres utilisateurs qui ne passent pas par Saint-Philémon pour s'enregistrer et donc ne figurent pas dans les statistiques de fréquentation du Parc régional Massif du Sud.

875 La route du rang 12 de Saint-Luc est de plus le principal accès au Parc régional Massif du Sud au versant sud, est la route la plus utilisée pour le récréotourisme, et une quantité importante d'amateurs de motoneige hors sentier utilisent cette route pour accéder au parc régional durant l'hiver.

875 La route du rang 12 possède les plus beaux panoramas du versant sud et ces panoramas se doivent d'être protégés. Cette route est le site de deux (2) installations piscicoles.

880 Ma question! Comment se fait-il que rien n'est fait pour protéger l'encadrement visuel de la route d'accès au parc régional versant sud, la plus importante et la plus utilisée de ce côté des massifs et qui est sans contredit un territoire d'intérêt esthétique?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

885 Parfait. Monsieur Cookson.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

890 Les efforts, monsieur le Président, que Saint-Laurent Énergies a fait pour aborder la question de l'impact visuel, spécifiquement sur la route d'accès aux panoramas et les routes d'accès sur le flanc sud au Massif du Sud, se concentraient sur des simulations visuelles qu'on a présentées à la population, pour que les gens puissent faire leur propre idée sur le type d'impacts visuels.

895 On a parti dans ces efforts-là utilisant les guides disponibles pour l'industrie éolienne dont les guides, dans le temps c'était du ministère des Affaires municipales et des Régions, mais maintenant du MAMROT, sur les orientations et les critères d'intégration visuelle.

900 Par la suite, on a fait une consultation assez profonde avec le monde municipal, basée sur les points d'intérêt, des points de vue d'intérêt dans le milieu.

Suite à cette étude-là, ces consultations-là, on a produit une quinzaine de simulations visuelles, incluant une sur la route d'accès aux panoramas. Je vais demander à mon collègue, monsieur Tremblay, de le mettre à l'écran.

905 Et donc c'était à travers ces efforts-là qu'on a demandé au milieu de considérer les impacts sur l'aspect visuel du Massif du Sud.

910 Donc ici, on voit la figure 8.18 de l'étude d'impact volume 1. On voit les trois (3) images, la situation actuelle au milieu.

Le dessin technique qui démontre la topographie du territoire en bas, puis la simulation visuelle où est-ce qu'on voit la crête la plus proche.

915 À droite, on voit la localisation du point de vue, puis certaines statistiques concernant la distance entre la position de point de vue et les éoliennes en question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920 Les éoliennes sont à quelle distance du rang 12? La plus rapprochée se trouverait à quelle distance du rang 12?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

925 Au rang 12 en particulier, je pourrais faire des recherches tout de suite et vous revenir avec une réponse dans les prochaines minutes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

930 D'accord.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

935 Dans ce cas-là, on est à deux point zéro six kilomètres (2,06 km) du point de vue dans cette simulation visuelle qui est celle qui est peut-être la plus représentative pour la route d'accès aux panoramas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

940 Parfait, merci. Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Cookson, en particulier pour celle-là, elle va me permettre de clarifier un point!

945 Vous avez un point de vue depuis la route en direction ouest-sud-ouest avec les éoliennes qu'on voit là; celles qui sont en direction opposée, dans le dos de l'observateur, on les verrait comment?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

950 Bien en fait, de ce point-là, on les verrait pas, à cause de la pente de l'autre côté de la route d'accès aux panoramas, puis la végétation qui existe. On a pris des photos dans l'autre direction à ce point de vue là, et on voit pas ces éoliennes.

955 Dans l'étude d'impact il y a aussi une carte qui démontre, qu'est-ce qu'on appelle le VFI, la zone d'influence visuelle, donc qui démontre les "spots" où est-ce qu'il y a des ouvertures dans la végétation pour voir des éoliennes de plus proche.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

960 Autrement dit, votre explication, elle est valable pour tous les points, par exemple la vue 12a, 12b, vous avez deux (2) points de vue en direction d'éoliennes qui sont plus ou moins éloignées, mais il y en a tout de suite en arrière, mais il y a pas de vue, là?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui, bien, je vais peut-être demander à monsieur Tremblay d'expliquer un petit peu la stratégie en termes de choisir les points de vue.

970 On a travaillé beaucoup avec le milieu, avec les gestionnaires du parc dans ce temps-là, avec les MRC, avec les municipalités, pour identifier des points et aussi des directions pour les simulations visuelles.

975 Mais je vais peut-être demander à François de commenter sur la représentativité des différents points de vue.

**PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

980 Effectivement, les critères de sélection des différentes vues, il y a deux (2) critères essentiellement, c'est la représentativité et la valorisation.

Donc pour ce qui est de la représentativité, c'est le point de vue d'un expert, c'est-à-dire une architecte de paysage qui a fait toute l'analyse visuelle, qui, à partir du territoire, va sélectionner un ensemble de points de vue.

985 Dans ce type de territoire là, il y a des vues rapprochées, des vues à moyen terme si on peut dire et des vues éloignées, donc on s'assure de choisir des vues qui vont représenter ces différentes distances là.

990 Donc on a des vues dans l'étude d'impact, mais maintenant, avec la dernière simulation qu'on a déposée tout à l'heure, qui vont de cinq cents mètres (500 m) jusqu'à huit kilomètres (8 km) pratiquement, avec une répartition assez équitable au travers de toutes ces distances-là.

995 Le deuxième critère étant la valorisation. Donc il y a eu une démarche de faite par l'architecte de paysage pour rencontrer plusieurs organismes et plusieurs utilisateurs du territoire pour en venir à sélectionner les points de vue et les directions de vue.

Donc si vous voulez, on a un tableau aussi où on présente toutes les vues, par qui ça a été suggéré et où elles se trouvent.

1000 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, on l'a vu. Moi, je veux revenir, vous allez m'excuser, monsieur Chabot, je prends un peu de votre temps!

1005 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

Non, j'ai tout mon temps.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1010 Des vues par exemple du belvédère du col de la vallée du Milieu, vous avez deux (2) vues qui sont en direction, dans des directions où à toutes fins utiles il y a très peu ou pas d'éoliennes. Et dans le dos de l'observateur, il y a en a des grappes pour un site qui semble-t-il est très valorisé, et on n'a pas de vue en direction des éoliennes.

1015 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Commissaire, je vais demander à monsieur Tremblay de mettre les simulations visuelles.

1020 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Donc la vallée du Milieu étant particulièrement valorisée, c'est un endroit qui a été protégé de coupe, qui a fait l'objet de plusieurs traitements sylvicoles, c'est quelque chose donc qui est mis en

1025 valeur. Il y a des panneaux d'interprétation, donc il y a une attention particulière qui a été accordée à la vallée du Milieu en tant que telle.

On a les deux (2) vues ici, de chaque côté.

1030 La raison pour laquelle à certains moments, on a des points de vue et il y a des éoliennes qui seraient peut-être plus proches, comme l'a dit Stephen, c'est soit qu'on ne voyait pas à cause de la végétation, soit que le point de vue peut être équivalent à un autre point de vue qu'on a dans l'étude d'impact, un peu plus loin.

1035 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Dans ce cas-ci, le point de vue portant dans ces directions était d'intérêt à plusieurs regroupements locaux, en particulier le CRECA. Nous avons demandé de faire des simulations visuelles dans l'agencement qui était soumis avec le volume 1 de l'étude d'impact, les éoliennes 1040 A52 puis A53 étaient visibles de ce point de vue en cette direction-là.

Le CRECA, parmi ses recommandations qui se retrouvent dans l'annexe du volume 10, a demandé de relocaliser les éoliennes A52 et A53 à cause d'un impact sur cette vue en particulier.

1045 Il y avait d'autres pressions sur ces positions-là et elles ont été relocalisées dans l'agencement optimisé du projet, donc la raison pour laquelle on a ajouté cette simulation visuelle en particulier au rapport 10.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1050 Ça va, on va revenir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1055 Juste une autre question! À partir du rang 12, est-ce que vous avez identifié des panoramas exceptionnels?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

1060 De ma connaissance, non, mais je vais demander peut-être à notre architecte paysagiste de s'avancer et de répondre à cette question, madame Sylvie Laurin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1065 Bonjour madame Laurin.

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

1070 Oui, bonjour monsieur le Président.

Alors à partir du rang 12, on n'a pas fait de simulation visuelle particulière.

Je sais que monsieur Chabot parlait de la région au sud, c'est bien ça, au sud de la montagne?

1075

**PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

Effectivement, oui. Oui monsieur le Président, je parlais du secteur du rang 12 au complet, ce à quoi ne correspondent pas les simulations visuelles que monsieur Cookson nous a présentées.

1080

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, on a compris. Je pense que monsieur Cookson autant que madame Laurin ont compris que monsieur Chabot parle du rang 12 au complet.

1085

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Oui. Bien, ce que je pourrais peut-être, comme information, souligner qu'on a fait quand même dans Saint-Luc-de-Bellechasse, dans ce secteur-là, cinq (5) simulations visuelles, soit les simulations visuelles 1, 2, 3, 4 et 16, dont la 16 est sur le rang 10, si je me rappelle bien.

1090

Oui, ça, c'est le rang 10. Alors évidemment, malheureusement j'ai pas le rang 12. Parce que quand on fait le choix des sites, d'abord le choix des sites des points de vue, évidemment, c'est toute une information qui a été colligée et qui vient des organismes qu'on a rencontrés.

1095

On a un tableau, si vous voulez, on pourrait le présenter, pour vraiment indiquer que telle vue a été demandée par telle et telle personne ou tel et tel organisme, et c'est pourquoi que ces vues-là ont été présentées.

1100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous avez un tableau qui identifie très bien, peut-être le montrer et après ça, vous pourrez le déposer à la Commission.

1105

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

D'accord.

1110

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Juste, pendant qu'on est en train de le montrer ou de le chercher, je vais préciser qu'on a aussi fait une étude d'intégration visuelle préliminaire qui a identifié certains points de vue préliminaires.

1115

Donc je pense qu'on avait à ce moment-là une dizaine de points de vue qui provenaient de nos discussions, nos consultations et aussi des points de vue d'intérêt identifiés dans le Règlement de contrôle intérimaire. On a soumis ce rapport préliminaire aux instances municipales et les organismes non gouvernementaux pour leurs commentaires officiels, pour voir s'il y avait d'autres points de vue qu'ils voulaient ajouter à ces points de vue là.

1120

On a aussi offert aux citoyens, au cours des séances d'information en 2008 et 2009, la chance de commenter sur les simulations visuelles et demander d'autres simulations visuelles, dont la version finale du rapport est incluse dans l'étude d'impact.

1125

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça a été fait de la part des citoyens du 12<sup>e</sup> Rang de demander des simulations visuelles?

1130

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

De ma connaissance, on n'a pas eu cette demande, certainement pas par écrit, de ma connaissance.

1135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui madame Laurin, on vous écoute.

1140

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Bon, voici la première diapo du tableau! Alors on a la numérotation des vues dans la première colonne, ensuite la localisation de ces vues-là et par qui avaient été demandées les vues.

1145

Donc dans les trois (3) premières vues, c'était la municipalité de Saint-Luc qui avait demandé ça.

1150

Et on voit aussi, la dernière colonne, le kilométrage entre l'observateur, la personne qui prend la photo, et la première éolienne. Donc on voit aussi que parfois, il y a des vues qui sont demandées et qui sont quand même à une certaine distance; on parle de sept kilomètres (7 km), huit kilomètres (8 km), parfois aussi c'est rapproché, un kilomètre (1 km), deux kilomètres (2 km).

1155

Donc dans le cas de la vue 5 et 6 et 7, bon, on voit les MRC de Bellechasse, Notre-Dame-de-Buckland, etc.

On peut peut-être passer au tableau 2! Où là, on voit les vues justement 11A et B, belvédère du mont Saint-Magloire qui avait été demandé par la MRC des Etchemins, Saint-Magloire et la Société de gestion du Massif du Sud.

1160

Et la vue 12A, les vues 12A et B, le belvédère du col de la vallée du Milieu qui avait été demandé par la MRC des Etchemins, la Société de gestion du Massif du Sud et le Ranch du Massif du Sud.

1165

Je sais pas si la visibilité est bonne pour que les gens puissent voir jusqu'en arrière, oui! Donc ça fait en gros le tour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1170

Donc autrement dit, d'après ce que je peux constater sur ces deux (2) pages, il y a aucune prise de vue qui a été prise à la demande de citoyens?

**PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

1175

Bien, il faudrait...

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

En faisant cet exercice-là, on a demandé aux conseils municipaux dans les rencontres qu'on a eues avec eux autres de sonder leurs citoyens sur des points de vue d'intérêt. Encore pendant



1180 les séances d'information, on a posé la question, on avait les points de vue disponibles, les simulations disponibles à ce moment-là.

Et tout récemment, on a démontré qu'on est prêt à faire encore d'autres simulations visuelles. On a fait trois (3) simulations visuelles pour la station de ski et une pour monsieur Laflamme, durant les derniers couples de mois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190 Donc si monsieur Chabot vous demande d'en faire quelques-unes sur le chemin du 12<sup>e</sup> Rang, il y aurait pas de problème, si je comprends votre proposition?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

1195 Oui monsieur le Président, on sera prêt à faire une simulation du Rang 12. Certainement il y a une question de coût et de s'assurer qu'on fait les bonnes simulations visuelles représentatives des préoccupations du milieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1200 Donc c'est en discutant avec monsieur Chabot là-dessus, monsieur Chabot vous aurez à discuter à part et non pendant cette période.

Mais là, j'ai pas terminé encore avec vous!

1205 Tantôt, au début, vous avez fait mention de chiffres de fréquentation qui pouvaient être plus ou moins exacts, donc je demanderais peut-être à monsieur Fillion de s'avancer encore à la table et de nous préciser un peu le questionnement de monsieur Chabot, à l'effet qu'il y avait beaucoup de monde qui pouvait passer par le 12<sup>e</sup> Rang à partir de Saint-Luc-de-Bellechasse pour aller sur le côté sud du massif, et que vous n'aviez pas les informations relativement à la fréquentation du parc à ce moment-là, qui ne seraient pas complètes.

1210 Est-ce exact de dire que oui, il vous manque des informations ou s'il vous en manque pas ou s'il vous en manque, que la fréquentation à partir du 12<sup>e</sup> Rang est peut-être minime? En tout cas, je vais vous laisser vous expliquer là-dessus.

**PAR M. CLÉMENT FILLION:**

1215 Donc oui, il faudrait peut-être faire une vérification. Moi, les chiffres qu'on vous a donnés, c'est à partir du poste d'accueil.

1220 On vous disait que nous, selon ce qu'on avait su de la station touristique, de la station de ski, on parlait entre cinquante (50) et cinquante mille (50 000) jours activités alors que nous, nos jours activités qu'on peut contrôler par notre poste d'accueil, on parlait entre cinq (5000) et six mille (6000) personnes.

1225 Les autres utilisateurs du parc, soit la motoneige et le quad, ayant des accès privilégiés, c'est-à-dire qui n'arrivent pas par le poste d'accueil, on peut pas le contrôler.

1230 En tout cas, monsieur le Président, on va valider, et je pense pas qu'on ait de chiffres que ce soit à l'heure où on se parle vérifiables, compte tenu qu'il y a pas personne qui contrôle les entrées et sorties autant du quad que de la motoneige.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1235 Et j'imagine que de toute façon, le quad et la motoneige, ce sont des résidents de la région qui connaissent bien les chemins par où ils peuvent passer.

Parce que quelque chose qui arrive de l'extérieur peut être assez embêté, là, je pense. S'il ne connaît pas les ouvertures qui existent.

1240 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

C'est exact. La plupart, c'est des gens premièrement de la région, il y a aussi du Québec, puisqu'il y a une partie du sentier qui est identifiée, je pense, dans la carte des sentiers quad.

1245 Mais comme je vous le disais, même ça, les entrées et les sorties ne passent pas nécessairement, parce qu'on est en partie boisée, et c'est des sentiers qui nécessairement ne viennent pas se collecter à notre poste d'accueil.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1250 Parfait, merci monsieur Fillion.

Votre deuxième question, monsieur Chabot.

1255 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

Est-ce que vous me permettez une précision, monsieur le Président, pour un commentaire de monsieur Cookson?

1260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, il n'y a pas de réponse à des commentaires.

1265 **PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

D'accord. Donc je vais y aller pour une autre question. Je reviendrai avec ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1270 Avec une autre question supplémentaire ultérieurement.

**PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

1275 D'accord. Monsieur Cookson, n'est-il pas vrai que j'ai déposé des demandes de simulations visuelles en indiquant même les coordonnées GPS? J'ai même en main les demandes qui ont été faites écrites.

1280 À maintes reprises, ça a été fait auprès de la municipalité qui devait transmettre à Saint-Laurent Énergies des demandes en tant que telles, étant donné que c'est le secteur de toutes les cartes de la municipalité, le secteur qui est le plus impacté par le projet de parc éolien.

1285 Tout ce qui se fait à l'extérieur, tout ce qui se déplace se ramasse visuellement dans ce secteur-là. Et c'est le fond de trame visuel de Lac-Etchemin, de tout le secteur Lac-Etchemin. Quand on regarde les Massifs du Sud, c'est ces vallées-là qu'on voit. Ça passe par le rang 12.

Ma question: Est-ce que, monsieur Cookson, vous pouvez vérifier si ces coordonnées-là, si vous les avez, sinon je suis prêt à vous les fournir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1290 Parfait. Monsieur Cookson, êtes-vous au courant qu'il y a eu des demandes qui ont été adressées par monsieur Chabot aux différentes municipalités et est-ce que ces municipalités vous ont transmis les demandes pour avoir les points de vue peut-être autres que ceux qui avaient déjà été mentionnés par les municipalités?

1295 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Je suis pas au courant de ces demandes, monsieur le Président.

1300 Par contre, on est prêt encore à faire la simulation visuelle des coordonnées proposées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1305 Vous êtes prêt à vous asseoir avec monsieur Chabot là-dessus?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Absolument, on est prêt.

1310 Peut-être un dernier élément à mentionner pour la situation à Saint-Luc en particulier!

1315 Saint-Luc s'est doté d'un Plan d'intégration architectural pour son territoire, donc pour les éoliennes à Saint-Luc, il y avait aussi une évaluation du comité consultatif sur l'urbanisme sur l'agencement préliminaire soumis par Saint-Laurent Énergies dont un avis de conformité préliminaire à ce plan était inclus en annexe à l'étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1320 Parfait, merci monsieur Cookson.

Je vais peut-être demander à madame Gagnon s'il vous plaît de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse de vous avancer à la petite chaise qu'il y a là s'il vous plaît!

1325 Bonjour madame Gagnon. Juste une petite question! Monsieur Chabot mentionne qu'il a envoyé aux municipalités des demandes pour des prises, enfin des prises de vue, pour des simulations visuelles, est-ce que vous en avez reçues à la municipalité de Saint-Luc?

**PAR Mme AMÉLIE GAGNON:**

1330 Je suis désolée, mais en fait, à ce moment-là, moi, j'étais pas encore en poste, je ne suis donc pas au courant des demandes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1335 C'est une bonne réponse! Peut-être que monsieur le maire est en mesure de répondre à cette question?

On vous écoute.

1340 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Bonjour monsieur le Président. À ma connaissance, je me souviens pas de cela. C'est comme je vous disais tantôt, c'est pas le même DG.

1345 Peut-être que monsieur Guénette, Éric Guénette!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, on va demander à monsieur Guénette de venir.

1350

**PAR M. RENÉ LECLERC:**

Parce que tout est référé à notre inspecteur municipal et notre urbaniste.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, monsieur Guénette s'il vous plaît. Merci monsieur Leclerc.

**PAR M. ÉRIC GUÉNETTE:**

1360

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire.

Dans le fond, nous autres, ce qu'on a, c'est que chaque demande qui a été faite à la municipalité, on l'a intégrée à notre PIA, comme monsieur Cookson disait tout à l'heure.

1365

Ce que je peux vous donner, moi, dans le fond, vous l'avez déjà, ce document-là, il a été déposé, je peux juste quand même vous citer les points qui ont été retenus par la municipalité.

1370

C'est sûr que ces points-là ont été choisis par le conseil municipal à l'époque. Ces points-là ont été choisis en fonction des demandes qui ont été faites par les citoyens dont celles de monsieur Chabot.

1375

Je pourrais pas vous dire pourquoi un point a été retenu plus que l'autre, mais ce que je peux vous dire, c'est que c'est ces points-là que nous, on doit traiter quand on va avoir à analyser la demande de permis quand Saint-Laurent Énergies va déposer le permis à la municipalité.

Donc le comité d'urbanisme va avoir à étudier ces différents points de vue là pour les impacts visuels au niveau du Plan d'implantation architectural.

1380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc les plans visuels correspondent finalement à ce qu'on retrouve à l'intérieur du Plan d'intégration architectural et ça respecte ce plan-là, à ce moment-là, il y a aucun problème?

1385 **PAR M. ÉRIC GUÉNETTE:**

Bien dans le fond, le comité, s'il manque des informations, a le loisir de quand même demander des informations supplémentaires au promoteur.

1390 Si par contre, il y a une information nécessaire, oui, ça pourrait convenir. Si admettons qu'ils diraient bien, on veut avoir un point de vue supplémentaire du côté du rang 12 par exemple, bien, on pourrait le faire.

1395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent. De toute façon, vu que vous l'avez déposé, peut-être juste nous indiquer l'endroit exact, est-ce qu'il y a un paragraphe?

1400 **PAR M. ÉRIC GUÉNETTE:**

Oui, c'est ce que je cherche, là.

Oui, vous avez à l'article 11 du règlement, au niveau du contenu minimal des plans, vous avez l'article 7 qui dit, bon:

1405 "Des simulations visuelles montrant le paysage environnant avant et après l'implantation de l'éolienne, lesquelles simulations doivent donner un aperçu global du projet selon divers angles à partir des endroits suivants."

1410 On a A) du périmètre urbain, B) de l'intersection de la route de la Grande-Rivière et du rang 7, C), du chemin panoramique, D) du rang Saint-Abdon, E) du rang Sainte-Sabine, on appelle ça nous autres ici le rang du Petit-Nord de Sainte-Sabine, F), d'un bâtiment d'habitation voisin localisé à moins de mille sept cents mètres (1700 m) des lieux, puis G), de toute autre emprise d'une route provinciale, municipale ou d'un secteur d'intérêt déterminé par le Comité consultatif d'urbanisme.

1415 Ça fait qu'autrement dit, on a tout le loisir de demander d'autres points de vue.

1420 C'est sûr qu'on n'est pas encore rendu à l'analyse du permis, c'est pourquoi que peut-être il y a pas eu ces formulations, ça a pas été formulé encore au promoteur; s'il manque quelques points de vue, on pourrait les demander en temps et lieu, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425 Parfait, merci monsieur Guénette.

Donc monsieur Chabot, de concert avec la municipalité et Saint-Laurent Énergies, il y a des demandes qui pourraient être faites de votre part, et je pense qu'il y a une ouverture effectivement de la part de Saint-Laurent Énergies de ce côté-là.

1430 Merci monsieur Chabot.

**PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:**

1435 Merci monsieur le Président.

---

**STEEVE GAMACHE**

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur François Duchesneau. Monsieur Duchesneau n'est pas là.

1445 Monsieur Steeve Gamache.

Bonjour monsieur Gamache.

**PAR M. STEEVE GAMACHE:**

1450 Bonjour. Steeve Gamache pour le Conseil de bassin de la rivière Etchemin.

Notre première question concerne les débits d'étiage.

1455 Le promoteur a produit une étude hydrologique qui a permis de simuler l'impact de l'aménagement du parc éolien sur les bassins versants du secteur.

1460 Cette étude s'attarde sur les débits de pointe pour les récurrences de deux (2) à cent (100) ans. Aucune étude ne semble avoir analysé l'impact des aménagements sur les débits d'étiage.

1465 Étant donné que les aménagements engendrés par le projet auront certainement des répercussions sur les débits d'étiage et donc éventuellement sur l'habitat de l'omble de fontaine du secteur, est-ce que le promoteur ou un spécialiste de la faune peut nous donner une évaluation des répercussions de l'ensemble des travaux prévus sur les débits d'étiage, particulièrement à la tête des bassins versants, et quelles seront les conséquences sur l'habitat de l'omble de fontaine?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1470 Monsieur Cookson.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

1475 Monsieur le Président, je vais demander à notre expert dans l'étude hydrologique de répondre à cette question, monsieur Christian Guyaud.

Par la suite, pour des questions qui touchent à l'habitat de poisson, on pourra préciser avec madame Christine Martineau de SNC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480 Bonjour monsieur Guyaud.

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

1485 Bonjour monsieur. Mon nom est Christian Guyaud, j'étais le chef de service hydrologie chez SNC-Lavalin jusqu'au mois de juin dernier. J'ai pris ma retraite depuis, je travaille à temps partiel.

1490 Alors la question a trait à l'étude hydrogéologique qu'on a produite cet hiver ou au début du printemps. Et effectivement, disons, il soulève un point qui est valable, c'est qu'il y a des paramètres hydrologiques, il y en a des tas, il y a les crues, il y a les débits moyens, il y a les étiages, les étiages d'été, les étiages d'hiver, toutes ces choses-là.

1495 Nous avons jugé disons à partir de notre jugement, de notre expérience, que l'impact le plus sérieux, certainement le plus représentatif du déboisement qui est effectué, serait représenté par les pointes de crue extrêmes. C'est pour ça qu'on a choisi la crue centennale qui arrive une fois dans cent (100) ans.



1500

Et on a constaté que l'impact, comme c'est montré sur notre étude, est de moins d'un pour cent (1 %) et donc conséquemment, on pense que c'est relativement négligeable, relativement faible.

1505

Et on pense que l'impact sur les étiages sera certainement ou du même ordre de grandeur ou plus faible, étant donné que de toute façon, il faut bien prendre en considération que les zones déboisées représentent zéro virgule sept pour cent (0,7 %) de la surface de la zone d'étude.

1510

Donc par conséquent, il serait extrêmement surprenant qu'un calcul détaillé montre qu'en déboisant zéro virgule sept pour cent (0,7 %) d'une surface, on ait un impact qui soit très significatif.

Donc par conséquent, on maintient qu'à notre avis, l'impact sur les pointes de crue est certainement ce qui est le plus représentatif, de l'ordre d'un pour cent (1 %). Mais c'est un fait, comme je le disais au début, on pourrait faire les calculs sur n'importe quel paramètre hydrologique, mais là, on n'en finirait pas.

1515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Guyaud.

1520

Au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que votre spécialiste en hydrologie corrobore les propos que vient de tenir monsieur Guyaud?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1525

On va lui demander de venir prendre la parole, monsieur le Président, qu'il réagisse aux propos qui ont été tenus, de même qu'à l'étude hydrologique qui a été produite par le promoteur. Monsieur François Godin du Centre d'expertise hydrique du Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1530

Bonjour monsieur Godin.

**PAR M. FRANÇOIS GODIN:**

1535

Bonjour monsieur le Président. Effectivement François Godin du Centre d'expertise hydrique, ingénieur hydrologue.

Oui, je corrobore en fait ce que dit monsieur Guyaud, l'impact serait imperceptible.

1540

De toute façon, avec les précisions des modèles qu'on pourrait utiliser, on n'aurait pas de résultat probant. Il faut savoir que les endroits où il y a la coupe forestière, en fait le déboisement serait une sorte de "patchwork", il y aurait pas d'écoulement préférentiel, il y aurait pas de lien vraiment entre les zones déboisées, et on peut pas tirer de conclusion qu'il y ait une baisse significative, en fait un impact sur le débit d'étiage.

1545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

Votre seconde question!

1550

**PAR M. STEEVE GAMACHE:**

Ma seconde question concerne les événements hydrologiques et les changements climatiques.

1555

Nous vivons actuellement, sur l'ensemble de la planète, un accroissement marquant d'événements climatiques extrêmes qui peuvent être associés au phénomène de changements climatiques.

1560

Cette nouvelle donne doit être prise en compte dans la planification de la construction d'ouvrages majeurs.

1565

Dans le présent cas, est-ce que le promoteur a recensé des événements hydrologiques marquants de la dernière décennie du territoire qui ont causé des dommages aux ouvrages de franchissement en place et a-t-il évalué la période de récurrence de ces événements et ajusté la grille d'analyse en conséquence?

1570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cookson.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

1575

Donc encore, je vais demander à monsieur Guyaud de parler à ces points en particulier, et je vais suggérer qu'on ait une présentation qui porte sur ce sujet-là, effectivement les crues de cent (100) ans et faire référence à d'autres crues.

1580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous avez une présentation, allez-y.

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

1585

On va faire la présentation.

1590

Bon, disons, la présentation ici, ça illustre ce que j'avais dit plus tôt, et disons, on reviendra disons de façon à peu près, on pourra discuter après sur les impacts des changements climatiques. Mais enfin, ça, c'est une autre histoire.

Alors là ici, c'est les bases de l'étude que nous avons faite. On sait qu'il y a trois (3) bassins versants qui sont impactés, qui vont être couverts par la zone d'étude.

1595

Donc par conséquent, c'est le bassin de la rivière Etchemin, rivière du Sud qui est au nord et la rivière Daaquam.

1600

Donc par conséquent, bien, comme je le disais, les surfaces déboisées pendant la construction représentent zéro virgule sept pour cent (0,7 %) de la zone d'étude, donc c'est très faible.

1605

La majeure partie des zones déboisées est située en tête des bassins, c'est-à-dire que de toute façon, s'il y a une perturbation quelconque, elle va être amortie pendant l'écoulement, tout au long de l'écoulement.

Et ensuite, comme l'a fait remarquer monsieur Godin, en plus les impacts sont séparés, sont isolés. C'est une suite d'impacts isolés.

1610

Là maintenant, l'étude plus spécifique, au lieu d'étudier en détail tous les sous-bassins, nous avons choisi celui dont l'impact est le plus fort, c'est la rivière Blanche. Donc ici, on a un agrandissement.

Et donc la rivière Blanche, alors j'ai préparé cette diapo spécialement pour montrer en échelle réelle l'impact. Évidemment, on les voit pas, mais les petits points ici, ce sont les zones...

1615

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un instant, je vous arrête! Les petits points ici, ça dit pas grand-chose à madame Proulx, parce qu'après ça, quand on va lire dans les transcriptions "les points ici", ça nous dit rien.

1620

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

Les points qui sont sur le pourtour du bassin, ce sont les éoliennes. Donc on aperçoit, disons, elles sont dessinées à l'échelle, et en fait on les voit quasiment pas.

1625

Donc on a fait un agrandissement, et sur cet agrandissement, donc on voit les places des éoliennes sur le bord. Donc c'est pour montrer que l'impact est très faible.

1630

Ensuite, parmi les paramètres hydrologiques affectés, le plus important risque d'être les plus fortes crues. La crue centennale est la plus forte crue qui peut arriver une fois en cent (100) ans, c'est pour ça qu'on l'a choisie. Et la crue centennale sur la rivière Blanche a été calculée pour deux (2) conditions, condition actuelle et condition pendant les travaux.

1635

Et les calculs ont été réalisés pour les conditions les plus défavorables, c'est-à-dire sans tenir compte des effets d'atténuation naturels ou construits.

1640

Alors là ici, on a la forme de l'hydrogramme, c'est-à-dire de l'écoulement pendant vingt-quatre (24) heures de la crue la plus forte qui va arriver une fois dans cent (100) ans, avec un débit maximal de cinquante-huit virgule six mètres cubes par seconde (58,6 m<sup>3</sup>/s).

1645

Ensuite, on a surimposé sur la même diapo la crue qui arriverait si elle survenait pendant les travaux, et le débit monterait à cinquante-neuf mètres cubes par seconde (59 m<sup>3</sup>/s). Or encore une fois, on voit quasiment pas la différence.

1650

On a fait un agrandissement et donc, cet agrandissement ici montre, on voit la petite différence sur le sommet qui représente moins de un pour cent (1 %).

Donc les conclusions sont: l'impact, les fortes crues, sera moins d'un pour cent (1 %), et donc comme je le disais tout à l'heure, l'impact sur les autres paramètres hydrologiques sera du même ordre de grandeur ou plus faible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli.

1655

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Guyaud, vous avez dit, on a fait deux (2) simulations, condition actuelle et pendant les travaux?

1660

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

Oui.

1665

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et votre diapositive, elle dit "après aménagement"?

1670

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

C'est une erreur. Après aménagement, ça voulait dire pendant les travaux. Excusez-moi!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1675

Donc pendant les travaux, si j'ai bien compris, c'est lorsqu'on est sur le terrain, on est en train de préparer les places, on est en train de préparer les chemins, de niveler des chemins, mais on n'a pas encore construit ni les fossés, ni les ouvrages de sédimentation, ni rien?

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

1680

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1685

C'est ça que vous avez dit?

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

1690

Excusez-moi, je vais préciser. Quand je dis quand pendant les travaux, c'est au moment où il y aura la plus grande surface déboisée. C'est-à-dire que pendant les travaux, les éoliennes ont un hectare (1 ha) de déboisé chacune, donc on aura soixante-douze (72 ha) et soixante-quinze

hectares (75 ha) au total, plus le total des zones déboisées pour les routes. Ça fera un total de cent quatre-vingt-cinq hectares (185 ha) déboisés.

1695 Et donc ça, c'est la plus grande surface, puisqu'après les travaux, la plus grande partie des éoliennes sera revégétalisée et une bonne partie des routes sera également revégétalisée.

Donc la surface déboisée sera moins grande, et l'impact sera nécessairement moins grand.

1700 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est donc la plus grande superficie déboisée mais avec les mesures d'atténuation implantées, à savoir s'il y a des bassins de sédimentation, si vous redirigez l'écoulement dans des emplacements où il y a de la végétation, etc.?

1705

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

Les bassins de sédimentation, ce sera normalement pour les routes spécifiquement. Ça, c'est monsieur qui peut expliquer.

1710

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui, peut-être que je vais demander à monsieur François Allard...

1715

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, je veux juste savoir si la simulation tient compte de ces ouvrages-là qui sont déjà existants!

1720

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

Disons que le un pour cent (1 %) ne tient pas compte d'augmentation de débit, ne tient pas compte de l'atténuation qui sera faite par les ouvrages d'atténuation.

1725

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1730

Merci monsieur Guyaud.

Merci monsieur Gamache.

1735

Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient après pour la continuité!

1740

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS PAR COURRIEL**

1745

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Tantôt, dans l'une des questions de monsieur Gamache, il avait été mentionné des impacts que ça pourrait procurer, qui pourraient se répercuter sur l'omble de fontaine et on n'a pas répondu, le promoteur n'a pas répondu à cette question.

1750

Donc quels seraient les impacts de l'effet de l'érosion sur l'omble de fontaine, sur l'étiage?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Donc de ma compréhension, on n'a pas étudié cette composante particulière, mais je peux demander à Christine Martineau de parler de l'effet sur l'habitat du poisson de l'omble de fontaine, de cette élévation d'écoulement.

1755

1760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Oui madame Martineau, on vous écoute.

**PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:**

1765

Christine Martineau, biologiste.

Concernant l'habitat de l'omble de fontaine, c'est une préoccupation qu'on a dû étudier dès le départ du projet, parce que le MRNF nous avait bien dit qu'il y avait des secteurs d'omble de fontaine en allopatrie.

1770

En allopatrie, ça veut dire que cette espèce-là vit sans compétiteur, donc c'est des zones qu'on pourrait dire plus prisées, plus productives pour l'espèce, donc c'est plus valorisé.

1775

Donc ce qu'on fait pour essayer de diminuer l'impact sur cette espèce-là et sur les autres espèces de poisson aussi, c'est de faire une caractérisation de tous les sites de traversée de cours d'eau dans le projet, c'est-à-dire partout où il y aura un nouveau ponceau à installer ou un ponceau qui est déjà existant, puis qui devra peut-être être aménagé, par exemple si le chemin doit être élargi, et à chacun de ces points de traversée là, on se rend sur le terrain, puis on définit le cours d'eau selon sa qualité pour le poisson, pour l'omble de fontaine et pour l'habitat du poisson en général.

1780



Je peux élaborer sur la façon qu'on s'est pris si ça peut intéresser la Commission?

1785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas vraiment, pas trop.

1790 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Madame Martineau, je pense que monsieur Gamache avait une question avec un petit A puis un petit B, mais c'était: Avez-vous évalué les effets de vos constructions sur les débits d'étiage, et là, vous avez répondu que non, mais selon votre estimation, c'était moindre que l'autre.

1795 Et subséquemment, quel serait l'effet de ces modifications au débit d'étiage sur les populations d'omble de fontaine? C'est ça la question.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

1800 Ma compréhension, et j'invite madame Martineau à me corriger si je me trompe, mais étant donné que l'impact sur l'écoulement, donc l'étiage, ce sera négligeable que l'impact sur l'habitat de poisson, ce sera négligeable aussi, de cette composante.

1805 Je pense que madame Christine Martineau voulait mentionner les autres aspects qu'on a étudiés par rapport à l'habitat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. On a eu quelques questions hier soir, en fait deux (2) personnes qui nous écoutaient sur Internet nous ont envoyé des questions.

1815 Il y a en a une qui va être répondue un peu plus tard, ça a rapport au montant des loyers ou redevances, et la Commission va interroger ultérieurement le promoteur là-dessus.

1820 La deuxième question qui vient de monsieur Larry Lavallée est la suivante! Les éoliennes prévues ont une puissance de deux mégawatts (2 MW), compte tenu des nombreuses périodes où les éoliennes sont arrêtées pour différentes raisons, quel est le nombre réel de mégawattheures qui devrait être produit par année en temps normal selon les prévisions du promoteur?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

1825 Monsieur le Président, je vais demander à Stéphane Boyer, directeur général, de répondre à cette question.

**PAR M. STÉPHANE BOYER:**

1830 Alors monsieur le Président, monsieur le Commissaire, le nombre de mégawattheures sur lequel s'est engagée Saint-Laurent Énergies à travers le contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec est de cinq cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-seize mégawattheures (543 996 MWh).

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boyer.

1840 Maintenant, une autre question qui provient de monsieur Laurent Dumas. La question est la suivante! La structure d'entreprise du promoteur Saint-Laurent Énergies est assez compliquée, c'est le moins qu'on puisse dire. Il est difficile de percevoir ceux qui se cachent derrière cette raison sociale.

1845 Pour y voir plus clair, veuillez nous dire précisément et en détail qui sont tous les associés commanditaires et tous les associés commandités ainsi que les adresses officielles des sociétés en commandite suivantes: Hydroméga, MDS société en commandite, EDF-EN Canada Massif du Sud société en commandite, Systèmes d'énergie renouvelable Massif du Sud société en commandite, et de même veuillez nous dire l'adresse du siège social de la compagnie EDF-EN?

1850 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Encore monsieur le Président, je vais demander à monsieur Stéphane Boyer de répondre à cette question.

1855 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, s'il nous était aussi possible d'obtenir une copie écrite de la question, on pourrait répondre très précisément évidemment à cette question.

1860 Sinon pour expliquer donc que Saint-Laurent Énergies, et pour répondre d'abord à certains noms que j'ai entendus, Saint-Laurent Énergies, en 2007, à l'époque donc de la soumission, était composée de trois (3) associés qui étaient les compagnies Hydroméga Services, compagnie

1865 établie à Montréal, la compagnie EDF Énergies-Nouvelles SA, compagnie établie à Paris en France et la compagnie RES, Renewable Energy Systems Canada établie à Montréal.

Au jour d'aujourd'hui, Hydroméga a cédé sa participation aux deux (2) autres actionnaires, EDF Énergies-Nouvelles et RES Canada.

1870 Donc Saint-Laurent Énergies est une filiale de EDF Énergies-Nouvelles et de RES Canada qui sont, EDF Énergies-Nouvelles, une société française, et RES, une société, un groupe britannique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875 La deuxième question de ce même monsieur! Une carence grave des études d'impact d'abord soumises était l'absence d'un plan établissant précisément le tracé prévisible des lignes de haute tension souterraines et aériennes nécessaires au projet.

1880 Ce plan devrait normalement être rendu disponible au niveau de l'étude d'impact, parce qu'il fait partie des équipements nécessaires à l'exploitation du projet, même si nous comprenons que ceci est sous la responsabilité d'Hydro-Québec et non du promoteur Saint-Laurent Énergies.

1885 Nous demandons donc que le promoteur et-ou Hydro-Québec soumette au plus vite le plan et la localisation précise sur la carte du territoire des lignes de haute tension nécessaires et qu'il nous indique de même si un tel plan se trouve quelque part dans la documentation très abondante déposée à la dernière minute par Hydro-Québec.

1890 En fait, pour répondre à monsieur Dumas, il s'agit d'aller sur le site Internet du BAPE et sur le projet Massif du Sud, de cliquer dessus et par la suite, de cliquer sur la documentation qui a été déposée; et dans la documentation déposée, allez sur le DB80 qui se trouve à être la carte qui a été déposée par Hydro-Québec.

N'est-ce pas monsieur Mendes?

1895 **PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:**

Exact.

1900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Donc c'était les questions qui nous ont été soumises par deux (2) personnes qui nous ont écoutés sur la Web.

**FRANCINE ALLARD**

1905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais continuer avec madame Francine Lavoie. Est-ce que madame Lavoie est là? Non, elle est absente.

1910 Monsieur Charles-Antoine Drolet s'il vous plaît. Monsieur Drolet est absent.

Madame Francine Allard.

Bonjour madame Allard.

1915 **PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire.

1920 On dit que la zone d'étude est de deux cent quarante-six kilomètres carrés (246 km<sup>2</sup>) et que la superficie occupée par le parc éolien est de quarante-neuf kilomètres carrés (49 km<sup>2</sup>).

1925 La référence à la zone d'étude de deux cent quarante-six kilomètres carrés (246 km<sup>2</sup>) influence directement l'importance des impacts, par exemple pour l'hydrographie, puisque les quarante-neuf kilomètres carrés (49 km<sup>2</sup>) se situent dans des pentes très abruptes, alors que le reste de la zone étudiée est situé dans des territoires à pentes beaucoup plus faibles.

1930 Ma question! Dans le but de mieux évaluer l'importance des impacts, pourriez-vous reporter vos calculs à la superficie occupée par le parc, soit quarante-neuf kilomètres carrés (49 km<sup>2</sup>)?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cookson.

1935 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

1940 Oui monsieur le Président. En fait, depuis le début de la consultation sur le projet du Massif du Sud, on a présenté ces deux (2) chiffres-là, le déboisement en phase d'aménagement et exploitation en référence à la zone d'étude, et aussi au Parc du Massif du Sud qui comprend la superficie de neuf mille sept cent vingt hectares (9720 ha).

Les chiffres qu'on a sortis, qu'on a présentés lors des séances d'information, c'était par rapport aux deux (2) zones.

1945 Pour qu'est-ce qu'il en est du Parc du Massif du Sud et les terres publiques qui sont comprises, qui est plus petit, en fait, que le Parc du Massif du Sud, pendant la phase de construction, on voit un déboisement de moins de deux pour cent (2 %), et dans la phase d'exploitation, de moins de point cinq pour cent (0,5 %).

1950 Donc les chiffres de point sept pour cent (0,7 %) et point un pour cent (0,1 %) pour toute la zone d'étude, quand on fait référence à juste les terres publiques dans le Parc du Massif du Sud, on parle de moins d'un pour cent (1 %), deux pour cent (2 %) en phase d'aménagement et moins de point cinq pour cent (0,5 %) phase d'exploitation.

1955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Cookson.

Votre autre question.

1960

**PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

Non, ça répond pas à ma question, dans le sens que le fait de référer aux deux cent quarante-cinq kilomètres carrés (245 km<sup>2</sup>) de la zone étudiée, ça dilue beaucoup les impacts.

1965

Alors qu'on dilue dans deux cent quarante-cinq kilomètres carrés (245 km<sup>2</sup>), on aurait pu diluer, à la limite, dans la province de Québec!

1970 Mais les impacts d'hydrographie ou de tous les impacts qu'on étudie sont dilués dans deux cent quarante-cinq kilomètres carrés (245 km<sup>2</sup>) alors que tout ça va se passer dans quarante-neuf kilomètres carrés (49 km<sup>2</sup>), là où c'est beaucoup plus abrupt comme pentes, c'est un des impacts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1975

Monsieur Cookson.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

1980 Oui, on a essayé de s'assurer qu'il y avait une bonne compréhension de tous les différents secteurs et types d'impacts en faisant l'analyse de déboisement, non seulement sur les différentes limites réglementaires.

1985 À la base, la zone d'étude a été choisie par notre consultant en environnement, en prenant en compte la directive et les meilleures pratiques, les règles de l'art pour les études environnementales.

Par contre, on a fait aussi des études sur chaque bassin versant, en termes de déboisement, impacts sur chaque bassin et sous-bassin.

1990 Et qu'est-ce qu'on a vu dans cette étude-là, c'était que pour chaque sous-bassin existant sur le territoire, on parlait en dessous encore de deux pour cent (2 %) de déboisement dans chacun de ces sous-bassins-là. Je peux lister les sous-bassins avec leur pourcentage, si ça intéresse la Commission.

1995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça répond pas aux impacts. C'est quels impacts que ça produit?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

2000 Ça serait sur quel élément, monsieur le Président?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2005 En fait, madame Allard parle d'hydrologie, c'est ça?

**PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

2010 Bien ça, c'est un exemple. Ce que je veux dire, c'est que quand on dit que les impacts sont minimes pour l'hydrologie, de ce que j'ai compris tantôt, on dit qu'ils sont minimes à l'échelle de deux cent quarante-cinq kilomètres carrés (245 km<sup>2</sup>).

Alors que les impacts, ils vont se produire à l'intérieur de quarante-neuf kilomètres carrés (49 km<sup>2</sup>).

2015 Alors si on dit par exemple que c'est un pour cent (1 %) d'impacts dans le deux cent quarante-cinq kilomètres carrés (245 km<sup>2</sup>), moi, j'aimerais avoir les impacts réels dans le quarante-neuf kilomètres carrés (49 km<sup>2</sup>) qui est directement touché par le parc éolien.

2020 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Madame Allard, j'essaie quelque chose! Après ça, on retourne au promoteur.

L'étude hydrologique n'a pas étudié tous les bassins, elle en a pris un en particulier qui a une superficie donnée.

2025 À la sortie de ce bassin-là, on a des débits, on les a caractérisés avant les travaux et après les travaux.

2030 Donc pour ce qui est de l'hydrologie, la transformation qu'on vous donne, là, c'est pas rapporté à l'ensemble de la zone d'étude, c'est rapporté à un certain bassin qui a un certain nombre de kilomètres carrés.

En sachant ça, comment on peut transmettre votre question au promoteur?

**PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

2035 L'hydrologie, c'était juste un exemple. Peut-être que c'est pas le bon, j'ai peut-être mal compris tout à l'heure.

2040 En fait, ce que je veux savoir, c'est les impacts qu'on dit dans le quarante-neuf kilomètres carrés (49 km<sup>2</sup>), comment en fait on peut comparer des impacts sur une surface qui est très abrupte, qui est très concentrée, alors qu'on réfère toujours à une superficie qui est beaucoup plus grande, avec des pentes beaucoup moins abruptes, avec des territoires peut-être planes à certains endroits, je le sais pas?

2045 Alors les différents impacts, peut-être que ça nous donnerait dix pour cent (10 %) de déboisement si on le rapporte à une telle superficie, alors que si on le dilue à l'échelle de deux cent quarante-cinq kilomètres carrés (245 km<sup>2</sup>), ça va être beaucoup plus important.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2050 Bien, peut-être pour nous aider à obtenir une réponse du promoteur, vous pourriez nous mentionner des composantes du milieu ou des éléments qui vous préoccupent puis pour lesquels on pourrait demander au promoteur de le ramener aux bassins versants ou aux éléments du paysage sur lesquels vous voudriez qui soient concentrés?

**PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

2060 D'accord. Je vais vérifier ça, puis je vais revenir avec une autre question un peu plus tard, avec ces informations-là peut-être?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2065 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis je voudrais juste vous signaler, toujours pour répondre à vos préoccupations, notamment pour le déboisement, dans le volume avec lequel vous êtes partie faire vos devoirs hier soir, vous regarderez à la page 80, le tableau 8.9.

2070

Vous avez les superficies déboisées pour chacun – bien là, je suis en train de répondre à la place du promoteur, j'arrête ça là!

**PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

2075

Je me suis endormie avant la page 80.

Bon, une autre question! C'est concernant l'acceptabilité sociale, et je me rends compte que ça concerne pas juste la consultation publique, mais ça influence directement, selon ce qu'on a vu tantôt, les vues et préoccupations du milieu. Donc ça l'a un gros impact.

2080

Concernant l'acceptabilité sociale des communautés directement touchées, il est dit à plusieurs reprises que l'ensemble de la population concernée par le projet a été consulté.

2085

Compte tenu qu'un nombre important de villégiateurs résident à l'extérieur de la région, par exemple pour Saint-Magloire, c'est plus de cinquante pour cent (50 %) de la population, et Saint-Luc, en tout cas que, je présume que c'est peut-être pareil ou un petit peu différent, j'aimerais savoir quelles actions concrètes ont été faites par Saint-Laurent Énergies et par les autorités municipales, pour s'assurer que les villégiateurs soient informés et invités aux séances d'information, afin de prendre connaissance du projet, de poser des questions, d'en voir l'évolution, de se positionner par rapport au projet et de faire entendre leur voix?

2090

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095

Monsieur Cookson dans un premier temps.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Les efforts de Saint-Laurent Énergies sur cet aspect de la consultation, j'y ai touchés dessus hier soir. Principalement, c'était des publicités dans des journaux. C'est sûr que c'était des

2100



journaux régionaux. C'était de la communication avec les conseils municipaux. On a suggéré, puis on a vu dans plusieurs cas, des conseils municipaux qui ont publié des annonces dans leur bulletin municipal.

2105 C'était une campagne qui inclut des envois à chaque boîte postale dans les régions.

Pour les gens qui habitaient à l'extérieur, on n'avait pas pris d'action dans les journaux au niveau de la province, à Montréal ou à Québec.

2110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais demander à monsieur Leclerc, et ensuite aux différents maires qui sont présents ou présentes, mairesses dans certains cas, donc monsieur Leclerc, si vous voulez bien vous avancer s'il vous plaît à la table du coin!

2115 On vous écoute.

**PAR M. RENÉ LECLERC:**

2120 René Leclerc, maire de Saint-Luc. Bonjour monsieur le Commissaire.

Tous les Info-municipal ont été déposés à chaque mois, sont sur Internet, alors toutes les informations sont incluses là-dedans.

2125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc autrement dit, les efforts pour aller rejoindre les villégiateurs, finalement, il fallait que ce soit eux qui aillent chercher l'information sur le site Internet de la municipalité, c'est ça que je comprends?

2130 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Oui, dans la municipalité, ils sont déposés à chaque boîte à malle. Puis il est sur le site Internet, puis ils ont été déposés à la Commission.

2135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Allard, avez-vous une boîte à malle?

2140 **PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

Oui.

2145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous avez jamais eu d'information, même si vous venez seulement une fois par semaine ou par deux (2) semaines ou par trois (3) semaines, il y a jamais eu de papier vous soulignant des séances d'information publiques sur le projet?

2150 **PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

Je pourrais pas dire jamais, mais je me souviens pas d'en avoir reçu.

2155 Mais il y a souvent des villégiateurs qui ne viennent pas par exemple durant l'hiver ou qui viennent très rarement ou qui n'ont pas de boîte à lettres.

**PAR M. RENÉ LECLERC:**

2160 Par contre, l'Info-municipal est sur Internet, j'espère qu'elle a Internet, madame Allard!

**PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

2165 J'ai Internet, sauf que si j'avais pas de préoccupation par rapport à la municipalité, je suis pas certaine que j'irais consulter le site de la municipalité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est pas un débat entre vous deux (2), là!

2170 Donc il y a quand même un effort qui a été réalisé par la municipalité en ce sens, que toute l'information était disponible sur son site Internet.

2175 Je comprends qu'étant donné que vous demeurez à l'extérieur, puis que d'autres personnes également demeurent à l'extérieur de la région, ils viennent ici peut-être seulement en été, ou certains autres en hiver faire du ski, il n'en demeure pas moins aussi que c'est à la population de s'informer. Il y a quand même une certaine responsabilité de la part de la population de s'informer.

Merci monsieur Leclerc.

2180 Maintenant, je vais demander à madame Juliette Laflamme, voir quel exercice a été fait chez elle.

**PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

2185 Juliette Laflamme, mairesse de Buckland. Chez nous, il y a eu un soir une séance d'information. Et il y en a eu ensuite dans les autres municipalités dans les alentours.

Et à toutes les fois, nous aussi on déposait une invitation dans les boîtes à lettres, dans notre journal local qui est envoyé à des gens de l'extérieur aussi qui l'ont demandé.

2190 Et puis, mon dieu, c'est ça. On avait juste ça, nous, quand même, puis je pense que les gens – non, j'ai rien à penser, je vous dis ce qu'il en est.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2195 Est-ce que vous avez eu des récriminations de la part de résidents non permanents de votre municipalité, relativement au manque d'information relativement à ce projet d'éoliennes, projet de parc éolien?

2200 **PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

Non. Moi, je suis ici ce soir, bien aujourd'hui puis hier, mais je trouve ça bizarre, parce que chez nous à Buckland, il y a quelqu'un qui a présenté un mémoire, mais dire que ça s'est parlé énormément puis que les gens étaient contre, j'ai pas ressenti ça, pas chez nous.

2205

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Oui monsieur Haemmerli.

2210 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je voulais juste une petite précision! La soirée d'information dont vous avez parlé, est-ce qu'elle était organisée par la municipalité ou c'était le promoteur qui venait présenter à la municipalité et aux citoyens son projet?

2215

**PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

C'était le promoteur. Mais les gens avaient l'occasion de poser des questions.

2220 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis c'était à quelle date à peu près?

2225 **PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

Oh mon dieu!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2230 Je pense qu'on peut le retrouver dans les documents, mais un ordre de grandeur?

**PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:**

2235 Je serais vraiment embêtée pour vous le dire, là. C'est avant 2009, ça, je sais ça, mais à peu près, 2008 peut-être.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est bon, merci.

2240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

2245

Madame Lemieux de la municipalité de Saint-Magloire!

**PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:**

2250 Bonjour, Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

Chez nous, je peux pas vous dire si c'est 2006 ou 2007, le premier contact qu'on a eu avec le promoteur qui était venu expliquer aux citoyens le projet éolien.

2255 Tout de suite le premier soir que le promoteur est venu chez nous, monsieur Cookson était là, le RésEAU des montagnes – d'ailleurs, c'était pas le RésEAU des montagnes à ce moment-là, madame Bonin qui était de Saint-Philémon était venue aussi ce soir-là, ça fait que ça a été publicisé probablement dans notre Muni-info, mais je peux pas vous assurer qu'il était dans le Muni-info, la première fois où on a eu le promoteur chez nous.

2260 En 2009, le promoteur est revenu une autre fois. Et puis c'était une préoccupation du milieu puis du nouveau conseil municipal à ce que le projet soit transparent avec les citoyens.

2265 En juin, le 1<sup>er</sup> juin 2010, le promoteur est venu une soirée et puis également le RésEAU des montagnes. Chacun a eu une heure pour parler, on a tiré à tour de rôle lequel des deux (2) parlerait en premier, puis un sans la présence de l'autre.

Les citoyens avaient été avisés par le Muni-info, puis chacun une feuille dans leur boîte à lettres également.

2270 Ils ont posé toutes les questions qu'ils ont voulu poser. Ça s'est passé le 1<sup>er</sup> juin.

Ensuite, nous, on a fait une consultation publique le 11 septembre 2010. Chaque payeur de taxes de Saint-Magloire qui habitait pas la municipalité a reçu une lettre chez eux, je peux vous la lire, elle était adressée aux personnes:

2275 "Municipalité de Saint-Magloire, assemblée publique de consultation sur le projet de convention entre la municipalité de Saint-Magloire et Saint-Laurent Énergies le 11 septembre, de quatorze heures (14 h) à seize heures (16 h), à la salle municipale."

2280 Ce qui s'est passé cette journée-là, c'est que c'était une consultation publique. J'ai lu la convention de Saint-Laurent Énergies, en précisant que j'étais pas une environmentaliste, puis j'avais pas toutes les qualifications requises pour répondre aux questions.

2285 Moi, la question, je voulais savoir, est-ce que les gens étaient d'accord à ce que la municipalité de Saint-Magloire signe le projet éolien!

2290 Suite aux votes, il y a eu un vote chez nous, exactement j'ai eu deux cents (200) – très déçue, je pensais qu'il y aurait eu plusieurs personnes – j'ai eu deux cent soixante-deux (262), je pense, il y avait eu deux cent vingt-trois (223) votants, puis il y avait eu deux (2) ou trois (3) votes de rejetés, d'ailleurs tous les papiers vous ont été déposés.

2295 Suite à ça, nous avons retravaillé notre convention, parce que vous savez, il y avait eu des préoccupations du milieu cet après-midi-là, qui m'avait demandé des choses. On a retravaillé la convention, ce qui nous était offert, et puis je ne me pensais pas assez habile pour aller jusqu'au bout avec une convention, sans savoir si tout était correct.

À ce moment-là, j'ai, par courriel, communiqué avec la mairesse de Buckland qui était nouvellement mairesse depuis novembre, et puis Saint-Philémon. On s'est réuni les trois (3), on a regardé nos conventions, est-ce qu'on était pareil, les trois (3) conventions.

2300 Puis d'un commun accord, on a demandé un avocat à trois (3) pour faire vérifier notre convention, puis pour nous protéger aussi, parce que nous ne sommes pas tous – d'abord dans une petite municipalité, on n'a pas tout le personnel requis pour nous aider dans des choix de société comme ça.

2305 Ça fait que chez nous, c'est comme ça que ça s'est passé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Lemieux.

2310 Est-ce que le maire de Saint-Philémon est là? Non, le maire de Saint-Philémon n'est pas présent cet après-midi.

Donc voici la façon que ça l'a fonctionné, madame Allard.

2315 **PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

Est-ce que je peux juste reposer ma question autrement dans ce cas-là?

2320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais là, ça fait déjà deux (2). Donc il y a des gens qui attendent.

Lorsque vous allez revenir un peu plus tard, vous pourrez reposer votre question autrement.

2325 **PAR Mme FRANCINE ALLARD:**

Parfait, merci.

2330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2335

---

2340

**LINE L. COULOMBE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Line Coulombe.

2345

Bonjour madame Coulombe.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2350

Bonjour monsieur le Président. Là, ce serait une demande que j'aurais à faire et non une question à formuler.

On a des nouveaux visuels là des éoliennes qui ont été déplacées, qui datent de septembre 2010 ou novembre 2010. Et là-bas, on a des visuels avec septembre 2009.

2355

Est-ce que ce serait pertinent d'avoir des nouveaux visuels puis que ce soit déposé sur le site du BAPE, pour qu'on ait tous la même perception de la vue qu'on pourra avoir avec la dernière version qui a été déposée?

2360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La dernière version a été déposée effectivement au BAPE. C'est accessible sur le Net, sur le site Web du BAPE, bon, dans Massif du Sud, documentation, et vous cliquez sur documents déposés, et dans les documents déposés, c'est le PR5.6.

2365

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

Les visuels, c'est le PR5.6?

2370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, il y a des cartes dans le document PR5.6.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2375

Parce qu'on voit les cartes qu'il y a là, mais on voit pas le visuel avec le ciel. Puis là, si ça serait possible d'avoir un ciel bleu et non un ciel blanc. Une éolienne blanche sur un ciel nuageux blanc, c'est pas très évident.

2380 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Si je peux offrir une précision, monsieur le Président!

2385 Quand on a fait les légères modifications à l'agencement en fonction des demandes des ministères concernés et en fonction de nos dernières consultations pendant l'année 2010, on a fait certaines révisions à des simulations visuelles. On a identifié les simulations visuelles qui étaient touchées par ces modifications-là, et les simulations qui étaient présentées dans le rapport addenda sont les simulations qui sont touchées par les légers changements dans l'agencement.

2390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que vous l'avez en grandeur nature ce qu'on retrouve?

2395 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous pourriez les afficher?

2400 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui, on a refait les simulations visuelles pour les positions ou pour les simulations qui étaient touchées par l'agencement.

2405 Dans certains cas où est-ce qu'on trouvait pas de grande différence entre la simulation visuelle ancienne et nouvelle, on n'a pas rien imprimé le panneau, étant donné que la simulation était assez représentative de la situation actuelle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2410 Donc celles qui sont en arrière, les 2009, sont aussi valables que celles de 2010?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

C'est exact.

2415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous comprenez, madame, que celles de 2009 qui sont en arrière sont également valables, parce qu'il y avait pas de changement par rapport à 2010, par rapport à celles de 2009.



2420 Et celles qui ont des changements plus importants, ils sont aussi à l'arrière, puis c'est indiqué 2010. Donc c'est pour ça.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2425 Les 2010 sont en arrière? Moi, je les ai tous regardées tantôt, puis c'est juste marqué septembre 2009.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

2430 Oui, il y en a, on n'a pas eu toute la place pour mettre toutes les dix-neuf (19) simulations visuelles, mais il y a un paquet à côté sur le mur, donc peut-être que je peux vous indiquer d'accompagner notre architecte paysager, elle peut vous indiquer quelles simulations on a refaites et lesquelles étaient toujours valables de l'analyse originale.

2435 **PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2440 Donc vous pouvez voir ça avec madame Laurin, soit à la fin de cette séance-ci.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2445 Parfait, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2450 Je voulais juste ajouter un point de détail! Oui, vous pouvez aller sur le site du BAPE, mais le document en question fait cinquante (50) megs!

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2455 Oui, j'ai essayé d'imprimer justement les cartes qu'il y a là, puis j'ai jamais été capable. L'imprimante a resté là, il a fallu que je l'éteigne!

Ça fait que j'ai fait un imprimé écran, mais on voit pas le numéro des éoliennes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2460

Non, mais si vous avez – moi, je parlais juste de la ligne d'accès, si vous avez pas un haut débit, si vous êtes sur une ligne téléphonique ou quelque chose, ou l'équivalent, vous oubliez ça.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2465

Merci. Moi, je veux revenir sur la question de monsieur Steeve Gamache tantôt, la dernière question qui a été posée avant la pause.

Les réponses ne m'ont pas satisfaite, alors moi, je vais y aller autrement!

2470

Avec les pluies diluviennes qu'on connaît depuis deux (2) jours, que connaît la Gaspésie depuis deux (2) jours, et la Côte-Nord, ils annoncent cent quatre-vingts millimètres (180 mm) de pluie en vingt-quatre (24) heures, avec la Cascapédia, il y a eu des maisons qui ont été évacuées, Rivière-au-Renard, la semaine dernière, il y a eu des inondations.

2475

Quand on parle d'études qui ont été faites avec des sinistres qui arrivent aux cent (100) ans, j'ai un petit peu de misère. En deux (2) semaines, il y a des pluies diluviennes. On a eu encore Rivière-au-Renard il y a deux (2) ans, et il y a eu le déluge du Saguenay.

2480

Avec le décapage qui va être fait dans les montagnes, le ruissellement et l'érosion, il va certainement y avoir un impact important sur les dix (10) rivières qui prennent leur source dans le Massif du Sud et sur les trois (3) bassins versants.

2485

Là, je vois qu'il y a eu des études de faites, puis il a pas l'air à y avoir non plus de recommandations, puis quand on parle de déboisement pour les chemins, puis qu'on va revégéter ces chemins-là, c'est pas du reboisement qu'on fait, là. C'est des graminées qui vont être mises. C'est pas ça qui va retenir l'eau, et puis il va y avoir des fossés de faits.

2490

Alors moi, j'aimerais savoir, advenant des pluies comme ça, puis ça se peut qu'on en ait, ça veut pas dire que c'est tout en Gaspésie et sur la Côte-Nord qu'il y ait des quantités énormes comme ça, advenant le cas qu'on aurait ça, parlons pas de l'omble de fontaine, on va parler des inondations et des résidences qu'il y a sur le bord des cours d'eau, quel serait l'impact et qui paiera la note?

2495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cookson.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

2500

Monsieur le Président, je vais inviter encore monsieur Christian Guyaud pour répondre à cette question.

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

2505

Monsieur le Président, madame, oui, disons, c'est une préoccupation de madame, d'une personne qui a posé la question tout à l'heure et en général, quel sera l'impact des changements climatiques!

2510

Je sais qu'on nous pose très souvent la question, qu'est-ce qui va se passer, et ça, on n'en sait rien. Moi, je le sais pas et personne ne le sait, je crois pas...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2515

Mais on va faire ça plus court!

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

2520

D'accord, d'accord, des changements climatiques...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Attendez deux (2) secondes, monsieur Guyaud, on va faire ça plus court!

2525

Supposons qu'il y a cent quatre-vingts millimètres (180 mm) de pluie qui tombent dans un espace de vingt-quatre (24) heures, qu'est-ce qui arrive aux rivières? Point à la ligne.

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

2530

C'est exactement le calcul qu'on a fait. On a calculé deux point cinq (2,5), on avait quatre pouces (4 po) de pluie, quatre pouces (4 po) de pluie, c'est la crue, la pluie centennale sur le bassin du Massif du Sud.

2535

Donc c'est les résultats qu'on a présentés tout à l'heure. Si au lieu d'être quatre pouces (4 po), c'est-à-dire cent millimètres (100 mm), on avait cent quatre-vingts millimètres (180 mm), les rapports entre, disons, entre la crue avant aménagement, la crue naturelle et la crue après le projet serait du même ordre de grandeur. Et même encore serait certainement beaucoup plus petite,

parce que tous les calculs ont été faits pour le cas où la pluie survient pendant les travaux, c'est-à-dire le cas le plus défavorable, pendant qu'il y a point sept pour cent (0,7 %) de déboisé.

2540

Quand les travaux seront finis, le déboisement, la partie dénudée sera de point deux pour cent (0,2 %) à peu près et donc, par conséquent, l'écart sera encore minimisé.

2545

Maintenant, quant à votre question sur le fait que le reboisement, enfin les parties revégétalisées ne soient pas également identiques aux zones boisées, ceci est pris en compte dans les modèles qu'on utilise, parce que c'est des modèles en GIS, comme les jeunes ingénieurs savent faire avec toutes les caractéristiques du terrain, les caractéristiques de la végétation et tout. Donc ceci est pris en considération dans les simulations.

2550

Alors la réponse est toujours la même. L'ordre de grandeur – maintenant, s'il y a des changements climatiques – l'ordre de grandeur amené par le projet sera disons minimal par rapport à ce que ça existerait sans projet.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2555

Autrement dit, il y a aucun impact, qu'il y ait un projet éolien ou qu'il y en ait pas?

**PAR M. CHRISTIAN GUYAUD:**

2560

Non, ça changera pas, ça changera de point deux pour cent (0,2 %).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2565

D'accord, merci monsieur Guyaud. On me regarde tout le temps, si ça vous dérange pas trop!

Maintenant, ceci étant dit, je vais aller voir du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, auprès de monsieur Godin pour voir s'il corrobore encore une fois les informations qui viennent de nous être fournies par monsieur Guyaud.

2570

**PAR M. FRANÇOIS GODIN:**

2575

Bonjour monsieur le Président. En fait, il faut comprendre, monsieur le Président, que les endroits qui vont être décapés vont être au sommet des faîtes, donc au sommet des faîtes des montagnes. C'est vraiment la limite du bassin versant.

2580 Si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais vous lire la définition d'un bassin versant pour qu'on puisse se situer, et ça devrait aussi répondre à la madame qui parlait des superficies, quarante-six kilomètres (46 km<sup>2</sup>) versus le deux cent soixante-quatre kilomètres carrés (264 km<sup>2</sup>) qu'on parlait tantôt.

Donc un bassin versant, c'est quoi? C'est tiré de notre foire aux questions du Centre d'expertise hydrique accessible sur le site Internet, donc [cehq.gouv.qc.ca](http://cehq.gouv.qc.ca).

2585 "Un bassin versant correspond à l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau principal et ses affluents. Les limites d'un bassin versant, soit la ligne de partage des eaux, sont déterminées par la direction de l'écoulement des eaux à partir du plus haut sommet."

2590 Donc si j'ai bien vu le pattern d'implantation des éoliennes, elles vont être vraiment au partage des eaux, aux limites du bassin versant. C'est ce qui va être décapé.

Est-ce que je me trompe en disant ça?

2595 Donc l'eau qui va tomber sur le bassin versant va être tout de suite après l'endroit de décapage, va être ralentie par la végétation en place. Donc il y aura pas d'impact majeur, même s'il y a des pluies fortes. Ce sera pas pire après le projet qu'avant.

Donc il y aura pas d'impact. On parle, rappelons-le, moins d'un pour cent (1 %) de décapage du bassin versant.

2600

Je sais pas si mon explication est claire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2605 Oui, elle est claire. Merci monsieur Godin.

Votre deuxième question?

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2610

Ma deuxième question concerne toujours l'eau. Saint-Laurent Énergies prévoit installer une usine de béton mobile à l'intérieur du site du parc éolien. Les volumes d'eau nécessaires pour la fabrication du béton des fondations sont élevés. Comme il s'agit de volumes appréciables, je vais avoir une question, ce sera pas long!

2615

2620 Saint-Laurent Énergies prévoit entre sept (7) et trente-cinq (35) bétonnières automotrices par socle d'éolienne. Si on multiplie ça par soixante-quinze (75) éoliennes, ça peut être cinq cent vingt-cinq (525) à deux mille six cent vingt-cinq (2625) bétonnières pour installer les socles pour installer les éoliennes.

C'est une quantité appréciable d'eau à prélever.

Et ma question: Où seront prélevés les volumes importants d'eau?

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cookson.

2630 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, à cette date-ci, Saint-Laurent Énergies n'a pas fait la détermination finale sur si on va prendre de l'eau des sources naturelles sur le site ou d'amener de l'eau en citerne.

2635 Ça va dépendre de la composition des matériaux présents sur le territoire pour cette usine-là.

Je vais inviter François Allard et Étienne Bibor de parler un petit peu de cet aspect de la construction.

2640 **PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

Monsieur le Président, François Allard, je suis ingénieur forestier chez PESCA Environnement.

2645 J'ai par le passé eu à assurer la coordination et la surveillance environnementale sur les chantiers de construction de parcs éoliens. Je suis également responsable des demandes d'autorisation pour la construction de parcs éoliens et l'exploitation d'usine de béton de ciment sur les parcs éoliens.

2650 L'approvisionnement en eau d'une usine de béton de ciment qu'on voit, le type d'usine qu'on voit fréquemment sur les parcs éoliens, les sources d'eau peuvent être des sources d'eau souterraines. Donc on aménage un puits, ça peut être à partir également des eaux de surface, donc que ce soit un cours d'eau, que ce soit un lac. C'est ce qu'on voit habituellement.

2655

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Je vais aller voir du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

2660

En terre publique évidemment, ça prend des permis pour toute utilisation de l'eau, quels sont les permis et après ça, il y en a chez vous, mais il y en a aussi chez vous, c'est ça!

Donc quels sont les permis qui sont requis pour utiliser la ressource eau en terre publique?

2665

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Si je me trompe pas, c'est des certifications d'autorisation, mais avant de pouvoir répondre à une demande, il faut savoir où et quelle quantité va être prélevée pour pouvoir répondre au promoteur, ce qui est pas le cas actuellement.

2670

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Effectivement, pour tout ce qui concerne les usines à béton, prélèvements d'eau, etc., il y a un certificat d'autorisation qui doit être obtenu par le promoteur de la Direction régionale du ministère.

2675

À ce moment-là, il faut que, bon, tout soit identifié. S'il y a des contraintes particulières, le promoteur va le savoir. Puis il y a certaines règles qui faut qui soient respectées, notamment les eaux de nettoyage des bétonnières, etc.

2680

Il y a des façons de faire qui sont connues, qui sont utilisées dans les projets existants. Il y a pas eu de problème jusqu'à maintenant avec ça.

2685

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pour l'instant, vous avez aucune précision de la part du promoteur, étant donné qu'ils nous ont dit qu'ils savaient pas exactement s'ils étaient pour faire voyager par biais de camions-citernes une certaine quantité d'eau ou encore s'ils étaient pour puiser à même la ressource, soit par de l'eau de surface ou encore par un puits.

2690

Mais grosso modo, quelles précautions doivent être prises si c'est pigé directement sur place?

2695 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Bien, si c'est un puits qui est creusé, il faut évidemment que l'eau soit disponible en quantité suffisante, que ce soit pas quelque chose qui mette en péril d'autres utilisateurs à proximité. Je verrais ce genre de contrainte là.

2700

C'est certain que s'il y a pas de captage privé ou d'eau souterraine dans le secteur, puis que l'eau est disponible en grande quantité, ça devrait pas causer de problème.

2705

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2710

Juste...

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2715

Même chose pour l'eau de surface. La sensibilité du milieu dans lequel – on n'ira pas dans un ruisseau intermittent pour aller chercher telle quantité d'eau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2720

Est-ce que dans d'autres projets éoliens, vous avez été, en fait les directions régionales, dépendamment des régions, ont été soumises à une telle demande de la part de promoteurs, à savoir, bon, on aurait besoin d'aller piger la ressource eau sur place?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2725

Oui, c'est arrivé. Par exemple, de mémoire, dans le Parc éolien de Carleton, on a creusé un puits pour aller chercher l'eau souterraine.

Ailleurs, ça a été de l'eau de surface. Il y a pas eu de problème.

2730

J'ai pas eu de rapport très particulier de ces choses-là. Je l'aurais su si ça avait été problématique.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2735           Maintenant, est-ce qu'il y a une problématique au niveau du nettoyage des camions, des bétonnières finalement?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2740           Bien, il pourrait y avoir une problématique si c'est pas fait dans les règles de l'art. Mais on s'assure que les débris sont amenés hors du site et disposés de la façon dont il le fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2745           Parfait, merci monsieur Talbot.

Avez-vous une question, monsieur Haemmerli?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2750           Non, mais juste un complément d'information pour madame Coulombe!

2755           Parce que tantôt, je vous ai dit, oubliez ça dans certaines conditions. Mais dans les quatre (4) municipalités autour du massif, il y a des centres de consultation dont la liste est en arrière, puis vous trouverez le document en question avec les vues 2010 dedans, si ça vous intéresse d'aller voir ça.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2760           Ça veut dire que le livre l'addenda numéro 10, le livre 10 est dans les municipalités?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2765           Il a été déposé dans les centres de consultation.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

J'ai été là vendredi dernier, puis j'ai pas vu le livre 10.

2770           **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, madame Boutin me dit que c'est pas encore parti, n'est-ce pas madame Boutin!

Quand est-ce que ça va se faire?

2775

Vous pouvez le consulter ici à l'arrière aussi, parce que madame Allard l'a consulté hier soir.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2780

Je l'ai vu sur le site du BAPE hier après-midi avant de venir ici, j'étais bien contente de trouver ça.

Moi, j'ai juste un commentaire, parce que je pense que mes deux (2) questions...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2785

Les commentaires, il y en a pas, madame Coulombe.

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

2790

Moi, je croyais que le projet qui est déposé au BAPE était final, mais ça a pas l'air que c'est final.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2795

Madame Coulombe, on ne fait pas de commentaires ici, on est ici pour s'interroger.

Maintenant, vos commentaires, on va les entendre dans votre mémoire, ça va nous faire plaisir.

2800

**PAR Mme LINE L. COULOMBE:**

Je viendrai les lire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2805

D'accord, merci madame Coulombe.

2810

---

**DOMINIQUE LAMARRE**

2815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Marc Tanguay.

Madame Dominique Lamarre.

2820

Bonjour madame Lamarre.

**PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:**

2825

Bonjour. Je suis directrice générale au Comité de restauration de la rivière Etchemin.

Donc nous, en 2007, on a identifié avec le MRNF que la survie de l'omble de fontaine de l'Etchemin pouvait être compromise par la température de l'eau, entre autres au circuit de pêche Mont Orignal.

2830

Des thermographes ont été installés pour documenter cette problématique.

En 2007 à Saint-Luc, il y eut dans l'Etchemin dix (10) épisodes de plus de vingt-deux degrés Celsius (22 °C). Au circuit de pêche, ce fut quarante-quatre (44) épisodes dont deux (2) épisodes de plus de vingt-quatre degrés Celsius (24 °C). Ces épisodes peuvent être considérés comme létaux pour l'omble de fontaine.

2835

Ma question! Est-ce que le promoteur ou le MRNF a pris en compte l'impact de l'augmentation de la température de l'eau dans les tributaires à la tête de notre bassin versant, ne serait-ce qu'un degré (1<sup>0</sup>), sur la survie de l'omble de fontaine dans l'Etchemin et au circuit de pêche Mont Orignal?

2840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2845

Monsieur Cookson.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, cette question a été posée dans la session d'information, puis si je me souviens bien, je vais me référer à mon expert là-dessus.

2850

Notre position, c'était qu'étant donné que l'impact sur l'écoulement était négligeable, on n'a pas pris l'engagement de mettre un thermographe dans les rivières, dans le coin, pour cette préoccupation-là.

2855

Mais je vais demander à madame Christine Martineau d'élaborer cette réponse.

Désolé, monsieur Steve Vertefeuille.

2860

**PAR M. STEVE VERTEFEUILLE:**

Bonjour, Steve Vertefeuille SNC-Lavalin. J'étais responsable de la préparation de l'étude d'impact.

2865

Pour faire suite aux commentaires de monsieur Cookson et à la présentation de monsieur Guyaud, il faut comprendre que l'augmentation maximale en période de crue de moins d'un pour cent (1 %), donc l'apport qui pourrait être dû entre autres au déboisement, l'impact du réchauffement de l'eau demeure minime.

2870

Dans le cadre de l'étude d'impact, au tableau 8.8 du rapport principal de l'étude d'impact, on propose comme mesure d'atténuation d'effectuer une surveillance environnementale à la station située en aval de Saint-Luc, afin d'évaluer la qualité de l'eau à la sortie du parc éolien durant la phase de construction.

2875

Donc c'est une mesure, et advenant qu'on remarque soit une hausse au niveau de turbidité ou température, on pourrait évaluer les possibilités.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2880

Et au niveau du MRNF, monsieur Madore?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

2885

Bonjour monsieur le Président. À ma connaissance, cet aspect-là n'a pas été évalué spécifiquement.

C'était plutôt la perturbation dans l'habitat, puis les contextes de traversée de cours d'eau qui ont été regardés, ou sinon dans les bons usages de la voirie forestière.

2890

Mais compte tenu de tout ce qu'on a entendu puis de ce que l'effet des crues pouvait avoir sur le débit, je vois pas pourquoi qu'on pousserait plus le questionnement à ce sujet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2895           Donc pour vous, il y a pas de problématique qui pourrait être inhérente au fait s'il y a une augmentation de la température, que ça pourrait causer dommage finalement à l'omble de fontaine?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

2900           C'est ce que j'en comprends, à moins que monsieur Latour ait d'autres commentaires. Mais c'est peut-être pas nécessaire non plus.

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

2905           Juste à des fins d'information! Je consulte actuellement les données physicochimiques du secteur, donc dans les têtes de bassin, et on remarque, par exemple le 20 juillet qui est une période la plus chaude de l'année, on s'entend, on a des températures de quatorze virgule deux degrés (14,2 °C). Donc on est quand même loin du vingt-quatre degrés (24 °C) critique.

2910           Et notre équipe qui s'occupe chez nous de l'habitat du poisson et du poisson en général a considéré que le projet ne causerait pas d'impact à ce niveau-là pour le poisson.

**PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:**

2915           Est-ce que je peux apporter une précision? Nous, on a fait vraiment l'étude de poser des thermographes avec les gens du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de Charny.

2920           La compilation des résultats n'a pas été faite par le ministère, sauf qu'on a les données brutes.

              Et puis en 2007, il y a eu dix (10) épisodes de plus de vingt-deux degrés (22 °C) à la station de prise de données qu'on a installée à Saint-Luc.

2925           À ce moment-là, en 2007, le ministère a dit, on a eu un été avec beaucoup de pluie, c'est pas représentatif de ce qui se passe normalement durant les étés, donc on dit, on va poser des thermographes encore d'autres années. Donc s'il y avait beaucoup d'eau cette année-là, on n'a pas eu les températures les plus chaudes qu'on devrait avoir normalement.

2930           Donc cette année-là, en 2007, il y a quand même eu dix (10) épisodes de plus de vingt-deux degrés Celsius (22 °C).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2935 Est-ce qu'il y a des thermographes qui ont été installés dans les années subséquentes, monsieur Latour?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

2940 J'ai pas malheureusement cette information-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2945 Est-ce que vous pourriez aller vérifier l'information auprès de quelqu'un de Charny, vous dites, madame?

**PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:**

De Charny, oui.

2950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De Charny, auprès de votre direction de Charny, puis de nous revenir avec l'information demain ou ce soir si c'est possible, malgré qu'à cette heure-ci, peut-être qu'ils sont sur leur départ!

2955 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Oui, je peux essayer d'obtenir l'information pour demain, pour avoir plus de précision.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2960 Parfait, merci monsieur Latour.

Votre seconde question, madame.

2965 **PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:**

Oui. Le Comité de restauration ainsi que la MRC de Bellechasse ont déjà constaté de sévères problèmes d'érosion et d'inondation à l'embouchure du ruisseau à l'Eau Chaude.

2970 J'aimerais savoir si des mesures seront prises par le promoteur afin d'éviter d'empirer le problème actuel?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cookson, auprès du ruisseau à l'Eau Chaude?

2975

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui, je vais demander à monsieur François Allard de discuter un petit peu des mesures qui pourraient aider avec cette préoccupation.

2980

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

Monsieur le Président, sans citer spécifiquement le cas de la rivière à l'Eau Chaude qui est apporté par madame, lors des travaux d'aménagement des chemins et des aires de travail, différentes normes, différents règlements doivent être appliqués, doivent être respectés.

2985

Notamment des recommandations qui apparaissent à un guide qui est produit par le MRNF qui s'appelle le Guide des saines pratiques sur la voirie forestière et l'installation des ponceaux.

2990

Et ce guide-là, ce qu'il permet, il affiche, il décrit des méthodes et des techniques de stabilisation des sols, des techniques de drainage qui visent à éviter l'érosion et qui visent à limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2995

Et?

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

Et ces techniques-là seront appliquées par le promoteur. Ça fait partie d'un de ses engagements dans l'étude d'impact.

3000

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Du côté du MRNF, bon, il y a des techniques, madame parle d'un ruisseau qui semblerait qu'il y a de l'érosion pas mal, donc est-ce qu'il y a des mesures qui ont été entreprises par le MRNF?

3005

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Spécifiquement pour le ruisseau à l'Eau Chaude?

3010

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

3015

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Si j'ai bien compris. À notre connaissance, non, il n'y a pas eu de travaux particuliers ou de problématique particulière de ce côté-là.

3020

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a pas de problématique particulière en termes d'érosion pour cet endroit, c'est ça que je comprends?

3025

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Non, c'est ce qu'on en comprend.

3030

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il semblerait, madame, qu'il n'y ait pas de problématique particulière d'érosion dans ce secteur.

3035

**PAR Mme DOMINIQUE LAMARRE:**

Vous pouvez demander à la MRC de Bellechasse, je sais qu'eux sont au courant, puis je parle non pas directement sur les terres publiques, mais à l'embouchure du ruisseau à l'Eau Chaude.

3040

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc au niveau de la MRC de Bellechasse, allez-y, on vous écoute!

3045

**PAR M. GAÉTAN PATRY:**

Oui, en fait entre Saint-Malachie et Saint-Léon-de-Standon, près de la 277, à l'embouchure du ruisseau à l'Eau Chaude, il y a des problèmes d'érosion. Il y en a eu depuis quelques années.



3050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et qu'est-ce que la MRC fait pour remédier à ce problème d'érosion?

3055 **PAR M. GAÉTAN PATRY:**

Écoutez, l'érosion qu'il y a dans le secteur, c'est assez important, puis c'est des travaux qui obligerait un bon financement. La MRC de Bellechasse n'a pas de moyen d'intervenir dans ce genre de dossier là.

3060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et qui normalement devrait intervenir? Est-ce que c'est de la responsabilité de la MRC, la responsabilité de la municipalité, de la responsabilité du MRNF ou de la responsabilité du MDDEP?

3065 **PAR M. GAÉTAN PATRY:**

C'est un peu à la fois la responsabilité de tous ces organismes-là.

3070 Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise! La gestion des cours d'eau, c'est le capharnaüm, si vous voulez, en quelque sorte, puis la façon d'intervenir dans ce dossier-là, bien, c'est la participation de tous ces gens-là.

3075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Merci madame.

3080 

---

**MARIO LABRIE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3085 Monsieur Alain Chabot. Monsieur Chabot n'est pas là.

Monsieur Mario Labrie.

Bonjour monsieur Labrie.

3090 **PAR M. MARIO LABRIE:**

Bonjour monsieur le Président.

3095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

**PAR M. MARIO LABRIE:**

3100 Alors si je me réfère à des questions qui avaient été posées par le MRNF par rapport aux études d'impact du promoteur, donc à la question 49 entre autres, je lis que:

3105 "Dans le cadre d'analyses pour l'implantation et l'installation éolienne sur les terres du domaine de l'État, prescrit que pour une espèce menacée ou vulnérable et de son habitat, un projet d'aménagement de parc éolien devra exclure l'installation d'éoliennes sur ces territoires."

Donc c'est ça. Et pour l'habitat et pour l'espèce, il serait pas supposé y avoir d'installation éolienne sur les habitats de grive de Bicknell.

3110 Donc hier, on a parlé de l'habitat optimal de la grive de Bicknell que le ministère des Ressources naturelles a déterminé, qui est un habitat théorique, qui serait l'habitat idéal pour la grive dont tient compte le promoteur.

3115 J'avais demandé de voir le tableau avec la présence de grive, et on a aussi vu hier, présenté par le Service canadien de la faune, l'habitat réel connu à ce jour de la grive de Bicknell selon les présences de grives dans le parc.

Et comme vous l'avez dit vous-même, ces deux (2) données, l'habitat optimal et l'habitat réel, sont des données complémentaires, donc je pense que c'est important.

3120

Et comme un ne va pas sans l'autre, j'aimerais savoir s'il serait possible d'avoir une carte avec ces deux (2) données réunies, donc l'habitat théorique du MRNF qui comprend les habitats qui ont été visualisés par des experts sur place, avec les habitats connus de grive de Bicknell, et avec les mêmes données que j'avais demandées hier, en fait les présences de toutes infrastructures relatives au parc éolien, éoliennes, chemins, et tout ce qui serait à l'intérieur de cette aire-là.

3125

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3130 Je sais pas, est-ce que, monsieur Cookson, vous avez l'information, en fait êtes-vous en mesure à partir des deux (2) cartes qui ont été présentées hier, celle du MRNF et celle du Service canadien de la faune, et s'ils font un amalgame de ces deux (2) cartes-là, à partir de ça, pouvoir instaurer, mettre les éoliennes en place?

3135 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui monsieur le Président. En fait, ça nous prendrait une mise à jour des données disponibles du Service canadien de la faune, si jamais il y avait des ajouts à la carte, aux données qui étaient disponibles sur les études de terrain qui ont été faites par le SCF en 2007.

3140 Donc on a les outils disponibles pour mettre les deux (2) habitats définis par les deux (2) instances gouvernementales ensemble puis superposer nos infrastructures dessus. Oui, on a les outils disponibles.

3145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si on vous demandait de le faire, est-ce que ça pourrait être disponible jeudi?

Parce que je sais que c'est quand même un travail!

3150 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

3155 Si on a les chiffres du SCF, les dernières données du SCF, on pourra faire ça. On le fera certainement sous la réserve que c'est peut-être un habitat réel et optimal de notre point de vue, je peux inviter notre expert d'élaborer sur ce point-là, bien juste de différentes façons à définir l'habitat.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3160 Monsieur Haemmerli, vous avez une petite question?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3165 Bien, j'avais comme l'impression que monsieur Abel voulait parler des données du Service canadien de la faune!

**PAR M. CLAUDE ABEL:**

3170 Oui, bien, peut-être pour, monsieur le Président, pour éclairer un petit peu et puis préciser, apporter des points d'information à la demande de monsieur Labrie.

J'inviterais monsieur Yves Aubry à venir. Par rapport aux informations qui ont été déjà présentées hier, on pourrait compléter peut-être l'information qui est demandée.

3175 **PAR M. YVES AUBRY:**

Bonjour monsieur le Président, Yves Aubry du Service canadien de la faune.

3180 On demandait une carte qui illustre l'habitat réalisé ou utilisé par la grive de Bicknell, telle que présentée hier, en superposition avec, je pense, la carte de l'habitat optimal tel que désigné par le MRNF.

3185 Vous l'avez sous vos yeux ici. On pourrait la déposer éventuellement. On pourrait même sur demande fournir les "share files" pour les gens qui en auraient besoin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3190 Bien, je pense qu'il faudrait fournir ce fichier-là au promoteur, de façon à ce que lui puisse l'utiliser pour y inclure finalement l'emplacement des éoliennes.

3195 Donc monsieur Cookson, le Service canadien de la faune va vous fournir le fichier qui correspond à leurs données, ainsi que celles du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, donc un fichier informatisé sur lequel vous allez pouvoir travailler pour y insérer les éoliennes.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Je vais demander à Stéphane Boyer de commenter cette demande-là.

3200 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

3205 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, monsieur Labrie, avant de préparer cette carte d'habitats, on aimerait aussi pouvoir clarifier l'habitat déterminé par le Service canadien de la faune, notamment la zone tampon qui est mise autour de présences.

Parce que ce qu'on comprend, c'est que c'est les présences qui ont été répertoriées, et qu'autour de ces présences, il y a une zone tampon de deux cents mètres (200 m) finalement qui est en rayon qui détermine un habitat potentiel.

3210 Or ce que l'on comprend après du MRNF, c'est qu'aujourd'hui, ils sont allés sur le terrain, et à partir de ces zones de présences, ils ont déterminé l'habitat finalement réel de la grive de Bicknell.

Alors avant de préparer des cartes qui présentent certaines informations, on aimerait bien sûr avoir des précisions.

3215

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pouvez apporter des précisions, monsieur Madore ou monsieur Aubry?

3220

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Lequel des deux (2) qui devrait commencer à donner des précisions?

3225

Bon effectivement, c'est comme je le disais en soirée hier, il y a deux (2) approches complémentaires.

Il y en a une, celle du Service canadien de la faune – ils préciseront par la suite au besoin – eux travaillent essentiellement par écoute de l'animal pour en définir la présence.

3230

Tandis qu'au ministère des Ressources naturelles, la surface de l'habitat a été déterminée par cartographie de terrain en spécifiant, en identifiant l'habitat réel, puis en allant chercher l'habitat optimal.

3235

Ce que ça l'a donné en fait en termes d'aire de protection qu'on veut faire pour la grive de Bicknell, c'est neuf cent soixante-six hectares (966 ha) qui sont exclus de toute activité sur le territoire du Massif du Sud actuellement et qui viennent contraindre le promoteur sur cet aspect-là.

3240

Pour ce qui est de la démarche plus spécifique de la détermination de l'habitat, on pourrait demander à monsieur Latour qu'il vienne décrire la méthodologie de façon plus pointue au besoin de l'identification de cet habitat-là.

Mais pour faire simple, c'est une délimitation terrain.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3245

Ça veut dire qu'à partir des présences détectées, vous allez voir sur le terrain quels sont les habitats qui conviennent ou qui sont recherchés par et c'est ça que vous cartographiez?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

3250

C'est ça, l'habitat optimal, l'habitat de première qualité pour la grive.

Puis en tout premier lieu, évidemment, le travail avait été commencé dans l'optique qu'on savait qu'il y avait du travail de fait pour le positionnement d'éoliennes, puis il fallait effectivement avoir une réponse pour pouvoir contraindre le promoteur, dans un objectif de protection de l'espèce.

3255

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3260

Là, pendant qu'on est là-dedans, vous comprendrez que je peux pas m'empêcher, avant d'aller à Environnement Canada, vous dites, on a déterminé neuf cent soixante-six hectares (966 ha) qui sont contraignants pour le promoteur.

3265

Ça, ça implique encore les six (6) dernières éoliennes qui seraient supposées être dans l'habitat?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

3270

Effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et votre position qui était celle qu'on a vue dans les avis au MDDEP est toujours à l'effet que?

3275

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Elle est écrite noir sur blanc, puis elle reste la même, au ministère, celle d'exclure les infrastructures éoliennes de l'habitat de la grive de Bicknell que l'on considère à protéger.

3280

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va.

3285 Monsieur Aubry, avez-vous un commentaire à faire sur ce que monsieur Madore vient de dire, avant de nous présenter votre vision de la chose?

**PAR M. YVES AUBRY:**

3290 Non, je pense que j'ai pas de commentaire face à ce que monsieur Madore vient de dire.

Évidemment que l'approche – est-ce que vous me donnez le temps de présenter un peu l'approche qu'on a utilisée, puis après ça, je pourrais répondre aussi au concept de vingt-cinq hectares (25 ha) autour de chacune des éoliennes?

3295 La présence qu'on a utilisée est pas différente de la présence qui a été utilisée par le MRNF. Ça, je voudrais établir ça en partant. Une présence demeure une présence.

Donc je pense que je vois pas de différence dans la valeur de la mention comme telle.

3300 C'est évident qu'au début, on a établi des contacts, il y a eu des échanges plus fréquents avec les gens du MRNF, concernant les mentions, mais nous autres, on a continué à colliger des informations, puis je pense qu'à un moment donné, il y a eu comme une distance entre les deux (2) groupes, qui fait que le dossier a évolué un petit peu différemment, mais non pas sans avoir des implications puis des intérêts de conservation pour l'espèce.

3305 Donc nous autres, on a colligé nos données jusqu'à cette année, jusqu'en 2010, puis ce qu'on a fait, c'est une zone qui est occupée par l'espèce.

3310 Je comprends la démarche qui a été faite par le MRNF qui concerne l'identification d'un habitat de qualité supérieure, si on peut dire, basé sur une série de critères qui sont explicités dans un document qui accompagne la carte du MRNF, très bien explicités.

3315 Donc ça, c'est un choix de définir un type d'habitat. Il faut penser aussi que les espèces, les oiseaux n'utilisent pas tout le temps exclusivement un type d'habitat très très précis. Il y a tout le temps une marge, puis ils peuvent aller dans des habitats des fois, pas marginaux, mais de structure légèrement différente.

Donc c'est peut-être là que réside la différence entre ce qui est l'habitat réalisé qu'on présente ici et l'habitat identifié comme optimal de la part du MRNF.

3320 Donc c'est comme si on avait identifié l'habitat de plus haute qualité, puis on avait mis la priorité là-dessus. Donc nous autres, ce qu'on apporte, c'est une vision un peu complémentaire.

3325 C'est que parallèlement à ça, ce que vous voyez aussi, la différence, c'est souvent en bordure de cet habitat optimal là. Donc ça peut être une extension de l'habitat qui a une structure légèrement différente, mais qui est tout à fait propice à la présence de l'espèce et à sa reproduction.

3330 Donc cela dit, je sais pas comment je pourrais compléter l'argumentation par rapport à ça.

Je pourrais peut-être sauter sur le sujet puis aller sur le vingt-cinq hectares (25 ha)! Est-ce que vous pensez que ça complète la première partie de la question?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3335 En fait, la question, là, j'ai compris la différence, ce que je voulais savoir, c'est si vous étiez en accord avec la position du MRNF à l'effet qu'il y aurait pas d'éoliennes dans les habitats de choix qui ont été déterminés, pour commencer?

3340 **PAR M. YVES AUBRY:**

Moi, je salue toute position de conservation de l'habitat de la grive comme telle. Je suis tout à fait en accord avec le principe de précaution d'exclure les installations dans l'habitat de la grive comme tel.

3345 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est une position SCF, c'est pas une position personnelle?

3350 **PAR M. YVES AUBRY:**

C'est une position SCF, je pense que ça a été identifié dans le texte, dans les réponses, comme quoi il y avait un principe de précaution relativement à l'espèce. Il me semble que j'ai vu ça dans les échanges.

3355 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, ça va. Je voulais juste que ce soit dans les transcriptions.

3360 Bon, le vingt-cinq hectares (25 ha) maintenant?



**PAR M. YVES AUBRY:**

3365 Je pourrai illustrer. Le vingt-cinq hectares (25 ha) est basé sur l'estimation du domaine vital  
de l'espèce, suite à des études qui ont duré plusieurs années, particulièrement que j'ai menées  
dans le secteur du mont Gosford. C'est des études où on a utilisé des techniques de télémétrie,  
sur lesquelles on a mis des émetteurs entre quarante (40) ou cinquante (50), je pense quarante-  
quatre (44) oiseaux, c'est une étude entre autres qui repose sur quarante-quatre (44) oiseaux qui  
ont été suivis par télémétrie durant trois (3) années.

3370 Et le positionnement des oiseaux nous a permis d'estimer le domaine vital de l'espèce.

3375 J'aurais quelques diapositives pour illustrer la démarche qui a mené à la détermination du  
vingt-cinq hectares (25 ha). Ça pourrait prendre à peu près peut-être une (1) minute ou deux (2)  
pour montrer la séquence du calcul du domaine vital comme tel.

3380 Parce qu'il faut prendre pour acquis que l'espèce, pourquoi un domaine vital, pourquoi on  
parle pas de territoire, mais l'oiseau, c'est pas un oiseau territorial, donc les mâles peuvent partager  
le même poste de chant, la même surface et occupent des secteurs, souvent chaque domaine vital  
peut superposer, donc c'est l'amalgame de ces domaines vitaux là qui fait que les oiseaux bougent  
beaucoup.

3385 Un mâle peut s'occuper de deux (2) nids en même temps, s'occuper de nourrir des jeunes à  
deux (2) nids en même temps ou en succession. C'est un phénomène commun chez cette  
espèce-là où le sexe ratio est biaisé. Donc on a dans la population, une femelle pour deux (2) ou  
trois (3) mâles, donc la population effective, on devrait plutôt la baser sur le nombre de femelles et  
non sur le nombre d'individus total.

3390 Donc tout ça...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3395 Si c'est une (1) ou deux (2) minutes, ça va, on approche dangereusement de quatre heures  
et demie (4 h ½)!

**PAR M. YVES AUBRY:**

3400 Donc la notion de territorialité est importante pour la grive de Bicknell. Un grand nombre de  
passereaux sont des espèces territoriales, donc c'est des oiseaux qui vont défendre un espace  
d'intrusion d'autres mâles, donc on parle souvent de couple à ce moment-là, un mâle et une  
femelle qui défendent une surface particulière.

Dans le contexte de la grive de Bicknell, on va voir, c'est pas nécessairement le cas qui va se réaliser.

3405 Ici, c'est un exemple. Les cercles ici, pour cette espèce-là, c'est fictif, mais ici, on est actuellement au mont Gosford où j'ai mené mes études de 2001 à 2007.

3410 Donc on a capturé des oiseaux, on les a marqués avec des émetteurs VHF qui pesaient un point deux gramme (1,2 g). On avait tout le temps un dispositif de trois (3) observateurs munis d'antenne pour détecter le signal de ces oiseaux-là. Et on prenait des positionnements simultanés par triangulation, et il y a un logiciel qui, après ça, déterminait la localisation des oiseaux.

Ici, les étoiles étant le positionnement des observateurs sur le terrain.

3415 Et après, disons qu'on a suivi durant un mois un oiseau à raison d'une (1) ou deux (2) positions par jour à différentes heures. On a estimé une série de positions de l'individu en question. Si c'est un mâle qui s'occupait de nourrir des jeunes à deux (2) nids différents, parce qu'on a aussi des caméras branchées sur les nids qu'on a trouvés.

3420 Puis donc ici, c'est un logiciel qui détermine le domaine vital de l'oiseau à partir de la méthode de kernel avec un facteur de correction du "least squares cross-validation".

Puis vous avez au centre la zone de cinquante pour cent (50 %) d'activités d'oiseaux en tireté.

3425 Ici, vous avez le positionnement des deux (2) nids de femelle qu'on avait localisés dans le secteur.

3430 Maintenant, si on regarde un autre mâle qui, lui, nourrissait les jeunes du nid plus au nord, on voit encore son domaine vital qui superpose presque entièrement le domaine vital de l'autre oiseau.

Et si on en rajoute un troisième mâle qui, lui, s'occupait de nourrir les jeunes du nid plus au sud, qui aussi, son domaine vital superposait pratiquement parfaitement les deux (2) autres.

3435 Ici on rajoute les deux (2) femelles. Donc vous voyez que tout ça, c'est quelque chose qui se superpose d'une façon assez importante.

3440 Si on pense aux espèces, aux couples qui sont territoriaux, qui s'excluent mutuellement, on n'est réellement pas dans cette situation-là.

Puis ici, on a suivi tout un groupe d'oiseaux, c'est six (6) mâles et trois (3) femelles durant tout un été, puis vous voyez à gauche un carré qui représente vingt-cinq hectares (25 ha).

3445 Donc c'est basé sur ces tailles de domaine vital là qu'on a estimées. On a pris comme mesure médiane vingt-cinq hectares (25 ha), parce qu'on a beaucoup de mâles qui avaient des domaines vitaux qui allaient jusqu'à quarante hectares (40 ha), d'autres qui avaient légèrement plus petits, qui pouvaient aller jusqu'à dix hectares (10 ha). Donc on est arrivé avec une position médiane de vingt-cinq hectares (25 ha) comme étant un espace alentour de l'individu.

3450 Évidemment, le positionnement du vingt-cinq hectares (25 ha) est arbitraire, est centré sur l'oiseau. Il aurait pu être légèrement décentré d'un bord ou de l'autre, mais vu qu'on n'a pas fait de télémétrie au Massif du Sud comme tel, on a appliqué la norme, on a mis l'oiseau au centre du vingt-cinq hectares (25 ha), puis on a fait un rayon de deux cent quatre-vingts mètres (280 m) tout le tour de chacune des positions estimées de l'oiseau. C'est comme ça qu'on est arrivé au calcul du vingt-cinq hectares (25 ha).

3455 Pourquoi vingt-cinq hectares (25 ha)? Dans la littérature, on arrive avec des domaines vitaux qui sont plus petits. Ce qui s'est passé, ce qui se passe, en tout cas après discussion avec les collègues américains, au Vermont, ils ont des densités d'oiseaux de deux (2) et trois (3) fois plus élevées. Plus on va vers le sud, plus les densités sont élevées.

3460 Pourquoi vingt-cinq hectares (25 ha)? Dans la littérature, on arrive avec des domaines vitaux qui sont plus petits. Ce qui s'est passé, ce qui se passe, en tout cas après discussion avec les collègues américains, au Vermont, ils ont des densités d'oiseaux de deux (2) et trois (3) fois plus élevées. Plus on va vers le sud, plus les densités sont élevées.

3465 Donc la quantité d'oiseaux est plus importante, les femelles sont plus proches les unes des autres, et les mâles qui s'occupent de deux (2) nids en même temps ont moins à se déplacer. La qualité de l'habitat est supérieure, il y a probablement plus de nourriture. Et il y a peut-être aussi une erreur liée à la méthode comme telle, on peut pas l'éliminer, toute méthode a sa marge d'erreur aussi dans tout ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3470 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3475 Donc après ces explications, monsieur Cookson, êtes-vous en mesure de répondre à la demande de monsieur Labrie?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

3480 Effectivement, comme monsieur Boyer l'a mentionné dans sa présentation initiale, le statut de cette espèce a changé à l'automne 2009. Le "guidance" qui existe dans la lettre d'intention au

promoteur concernant l'habitat de la grive de Bicknell était certainement pas si clair que d'exclure toute infrastructure de cet habitat au moment de l'émission de la lettre d'intention.

3485 Depuis l'automne 2009, Saint-Laurent Énergies a fait des efforts énormes de déplacer des infrastructures pour éviter l'habitat. On est aussi aujourd'hui proche d'un pour cent (1 %) de l'habitat optimal tel que défini par le MRNF avec nos infrastructures.

3490 Ces changements ont été faits à un coût significatif à la rentabilité au projet.

3495 Qu'est-ce qu'on a proposé, ensuite de comprendre la position du MRNF en termes de l'évitement de l'habitat, c'était aussi un programme de compensation dont on détaille dans l'étude d'impact, particulièrement le volume 6 qui touche sur la question 41, 39 à 41, qui touche la position sur l'habitat de la grive de Bicknell.

3495 Si vous me permettez, monsieur le Président, j'aimerais inviter notre spécialiste pour la grive de Bicknell de faire une petite présentation sur les mesures de compensation proposées et l'évitement de l'habitat au possible.

3500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Combien de temps, la présentation?

3505 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Je pense qu'on serait bien avec un trois (3) à cinq (5) minutes maximum.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3510 Deux minutes et demie (2 ½)!

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

3515 En fait, si je peux juste offrir une précision, c'était un petit peu en fonction, le constat qu'il y avait, l'habitat optimal et d'autres types d'habitat potentiel, peut-être pas optimal, sur lequel on a basé la proposition de compensation.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3520 Mais monsieur Cookson, juste avant que votre expert s'y mette, je voudrais juste reprendre la question de mon président!

3525 C'est deux (2) choses, indépendamment du fait que vous allez nous présenter une vision qui diffère de ou en tout cas qui tient compte de l'évolution du dossier puis de la désignation de l'espèce, pouvez-vous néanmoins, si on vous le demande, produire le document avec la dernière mouture des éoliennes dessus?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

3530 Oui, on est en mesure de faire ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

3535 **PAR M. YVES RICHARD:**

Bonjour monsieur le Président. Yves Richard de SNC-Lavalin.

3540 Alors on va passer les premières diapos rapidement, parce que ça a déjà été discuté. C'est des généralités sur la grive.

3545 OK, on s'arrête sur celle-ci! Quand on regarde la littérature récente, on voit qu'il y a deux (2) types d'habitat en haute altitude au Canada qui sont particuliers pour la grive. Il y a ce qu'on appelle le naturel traditionnel qui est des conifères denses et rabougris, ce qu'on retrouve dans les hauts sommets. C'est vraiment ce qui est recherché d'abord par la grive.

Puis ensuite, on a l'autre type d'habitat qui sont les forêts industrielles, c'est-à-dire les forêts secondaires en voie de régénération ou de plantation.

3550 Par exemple, si on applique ça ici au massif, dans l'habitat qui a été déterminé par le MRNF, on a environ cent hectares (100 ha) qui sont dans des plantations, puis soixante hectares (60 ha) qui sont en régénération présentement.

3555 Les démarches qui ont été faites par Saint-Laurent! Bon, on a eu plusieurs consultations qui ont été faites auprès des organismes et des ministères concernés. Les premières démarches qui ont été faites, ça a été d'exclure six (6) éoliennes du mont du Midi, puis par la suite, plus récemment, trois (3) autres éoliennes.

3560 Il y a eu un inventaire complémentaire qui a été fait, qui a été mené aux études du SCF et du MRNF. On a fait une revue littéraire à notre usage interne pour voir qu'est-ce qui ressortait de l'habitat de la grive de Bicknell. On a fait une caractérisation cartographique du milieu à partir des

cartes topos forestières récentes. Puis on a fait un inventaire terrain qui ciblait les habitats qui avaient été déterminés par le MRNF, pour aller les voir sur place.

3565 Les réductions des impacts qui ont été proposées par Saint-Laurent! Donc au départ, on avait quatorze (14) éoliennes qui étaient prévues, on est rendu à six (6). On avait trente-quatre hectares (34 ha) au début, au moment de l'étude d'impact, puis on est rendu à onze virgule six hectares (11,6 ha).

3570 Les mesures de compensation qui sont proposées maintenant! C'est là qu'on voulait venir. On compenserait dans un ratio équivalent de cinq (5) pour un (1), ce qui est détruit dans l'habitat de la grive de Bicknell, c'est-à-dire celui déterminé par le MRNF.

3575 Ce qui impliquerait une restauration et une consolidation de cinquante-huit hectares (58 ha) à l'heure actuelle.

3580 On pense à la réalisation de plantation de sapins à forte densité dans un secteur nord qui a été identifié, qui est adjacent à l'habitat actuel. On pense au dégagement de feuillus dans de la régénération résineuse, puis on pense à éviter l'éclaircie précommerciale dans d'autres secteurs qui ont été identifiés.

On voit sur la carte ici un exemple de ces secteurs-là. On pourrait peut-être, c'est la carte 1, donc on pourrait agrandir les photos.

3585 Donc la photo en haut à gauche, c'est les sites potentiels de plantation. C'est une visite qu'on a faite ce printemps. C'est une zone qui a été bûchée récemment dans laquelle on pourrait faire, replanter en sapins puis on s'est assuré que ça pouvait être fait et c'est faisable.

3590 Ensuite, ça, c'est un des exemples, des trois (3) méthodes qu'on propose pour aller compenser l'habitat de la grive de Bicknell. Peut-être qu'on n'a pas le temps de montrer les deux (2) autres, OK!

3595 Donc on peut passer à la suivante! On voudrait attirer l'attention de la Commission sur un plan de conservation qui est sorti récemment, c'est-à-dire cet été, par le Groupe international pour la conservation de la grive de Bicknell.

3600 Dans ce plan de conservation là, on suggère de créer des partenariats avec les sociétés forestières et les gestionnaires des terres publiques afin d'élaborer et mettre en oeuvre des pratiques y compris des pratiques exemplaires de gestion qui rehausseront la qualité de l'habitat et de la production de la grive de Bicknell.

Nous, on croit que la démarche qu'on propose s'inscrit dans l'esprit de ce plan de conservation là.

3605 Donc ça pourrait conclure. Ici, il y a des exemples qui viennent du plan de conservation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3610 Parfait, merci. Du côté du MRNF, qu'est-ce que vous pensez des mesures de compensation qui sont mises de l'avant par le promoteur?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

3615 On sera toujours favorable aux mesures de compensation, effectivement, sans toutefois que ce soit au détriment de notre habitat décrété.

Mais si on veut avoir plus d'information technique, je ne suis pas l'expert faunique, il faudra vous référer à monsieur Latour.

3620 Mais pour faire une réponse simple! Oui, on ne peut qu'être favorable à des mesures de compensation, mais non pas en termes de...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3625 Est-ce que pour le ministère, il faut absolument sortir les six (6) éoliennes qui sont encore actuellement dans l'habitat de la grive de Bicknell?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

3630 C'est effectivement notre position. Tout ce qui est à l'intérieur de l'habitat est problématique. On est inconfortable avec cette proposition-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3635 Donc c'est une position qui est non interchangeable?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

3640 Qui est ferme.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli.

3645 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien là, on a fait déplacer monsieur Latour, alors s'il avait des compléments d'information sur les mesures proposées!

3650 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

3655 En ce qui concerne les mesures de compensation, notre analyse s'est faite à deux (2) niveaux. Premièrement, on a tenu une rencontre importante de tous les intervenants gouvernementaux dans le domaine de la grive de Bicknell, et c'est un des sujets qu'on a abordés lors de cette rencontre-là, à savoir la faisabilité de reliée à l'aménagement de l'habitat et le risque qui était associé à ces pratiques-là.

3660 On a pu faire le tour des connaissances dans le domaine. Il faut dire de prime abord qu'il y a très peu actuellement de tentatives d'aménagement d'habitat ou de modifications d'habitat afin de favoriser la grive de Bicknell. Donc peu d'expérience.

3665 Et le peu de travaux qui ont été faits, je pense que les gens du Service canadien de la faune pourraient en parler plus longuement que moi, se sont avérés assez négatifs ou qui ont pas donné les résultats escomptés du tout.

Donc tout ça pour dire qu'il y a un risque très élevé d'associé, une incertitude à tout le moins très élevée associée à ce type de travaux là.

3670 Et on a conclu que ça ne pouvait pas, dans l'état des connaissances actuelles, être assurément une compensation efficace.

Donc ça, c'est une partie de la réponse.

3675 Et d'autre part, on a mené, nous, trois (3) jours de terrain pour effectuer quatorze (14) parcelles d'inventaires d'échantillonnages à des endroits aléatoires sur les deux (2) parcelles de terrain envisagées, proposées par le promoteur, pour essayer d'évaluer l'ampleur des travaux qu'il y aurait à faire là.

3680 Et on s'est rendu compte qu'il y aurait énormément de travail de terrain à effectuer pour arriver à aménager ces lieux-là pour en faire des milieux intéressants pour la grive.



Donc il y a deux (2) facteurs importants pour nous, c'est l'incertitude reliée à ces travaux-là et d'autre part, l'ampleur assez incroyable des travaux qui sont à faire.

3685 Parce qu'il faut savoir que ces endroits-là, d'une part, ont subi une très très grande régénération au cours des dix (10) dernières années ou des cinq (5) à dix (10) dernières années, en termes de feuillus, d'espèces de feuillus qu'il faut en majorité enlever, parce que la grive ne fréquente pratiquement que le résineux. Donc il faut vraiment transformer cette végétation-là initiale en sapinière.

3690 Et d'autre part, dans le tiers des parcelles au moins, échantillon, c'est qu'un échantillon, mais ça nous donne quand même une idée, il y avait aucun sapin, même en sous-étage ou sous-bois. Donc on pense à ce moment-là à des travaux de reboisement qui présentent une problématique particulière aussi, d'une part parce qu'on produit pas de jeunes sapins de reboisement au Québec ou très peu, donc ça, c'est une problématique. Et d'autre part, ça prend un sol adéquat pour le faire, donc un sol organique selon nos experts forestiers, c'est pas évident.

3700 Et même si on reboise, il y a rien qui nous assure que dans quelques années, on va avoir – la nature dispose évidemment, on peut tenter des choses, mais la nature va décider elle-même ce qu'elle fait de cette aménagement-là, et il y a rien qui nous garantit non plus que ça va devenir une sapinière dense pratiquement pure qui est l'habitat recherché.

Donc beaucoup d'incertitude reliée à tout ça, ce qui nous fait, pour l'instant, dire que c'est pas une option très intéressante.

3705 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bon, compte tenu de l'heure, je vais arrêter ça là.

3710 Vous soulevez plein de choses, puis dans les positions qu'on a vues, puis dans différents documents qu'on a, moi, il y a des choses que vous allez devoir m'aider à trier. Mais là, c'est peut-être un peu tard, on se reprendra.

3715 Je vais juste demander au promoteur, pour sa dernière proposition, sa dernière page, plan de conservation, collaboration avec les compagnies forestières, qu'est-ce qui vous laisse croire que les compagnies collaboreraient avec vous pour réaliser les mesures que vous envisagez?

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

3720 Monsieur le Commissaire, le mandataire des dix (10) détenteurs de CAAF sur le Massif du Sud, c'est Gestion Forap, on a eu des rencontres avec Gestion Forap pour discuter de ces mesures pendant le temps qu'on travaillait sur notre proposition de compensation.

3725 Forap s'est démontrée intéressée et prête à accompagner Saint-Laurent Énergies dans ces démarches-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

3730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Maintenant, votre deuxième question, monsieur Labrie!

**PAR M. MARIO LABRIE:**

3735 Je voulais juste prendre la carte, je comprends qu'elle va être produite.

Moi, techniquement, pour y avoir accès, ça va se faire comment, ça va être par Internet?

3740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, quand ce sera produit, ça va être déposé sur le site Internet du BAPE et aussi dans les centres de consultation. Donc en allant sur le site du BAPE, mais là, étant donné que ça n'a pas été déposé, j'ai pas la cote présentement pour vous indiquer.

3745 Mais juste à regarder les derniers documents déposés par le promoteur, à ce moment-là ça va être facile, ça va être indiqué quel type de document qui a été déposé.

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

3750 Juste pour faire une précision, monsieur le Président, on aurait besoin, si vous voulez la carte pour jeudi matin, on aurait besoin du "share file" du CSF pour intégrer sur nos cartes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3755 Quand est-ce que vous pouvez le fournir, monsieur Abel ou monsieur Aubry?

**PAR M. YVES AUBRY:**

Si j'ai l'adresse e-mail, je pourrai le faire envoyer.

3760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, monsieur Cookson va communiquer avec vous après la rencontre et vous vous arrangerez ensemble, d'accord! Merci.

3765

Allez-y monsieur Labrie.

**PAR M. MARIO LABRIE:**

Ma deuxième question, bien en fait, en regard du fait qu'il y a une réglementation, une loi face aux espèces menacées vulnérables, et en regard de l'aire complémentaire qu'on a essayée de dégager, d'habitat optimal plus théorique, mais quand même, puis regrouper l'habitat réel occupé par la grive de Bicknell, connu, est-ce que le promoteur s'engage, dans le fond, à ne pas mettre d'éoliennes à l'intérieur de ce périmètre-là ou à proximité d'éoliennes qui auraient des effets, qui seraient à l'intérieur de ce périmètre-là, sur la grive de Bicknell?

3770

3775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cookson.

3780

**PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Si vous me permettez, monsieur le Président, je vais donner un petit peu du contexte de l'effet de relocalisation d'éoliennes, pour répondre à cette question-là.

3785

Comme on a expliqué dans l'étude d'impact, le rendement énergétique pour un parc éolien est en fonction de la vitesse des vents et en fonction principalement de l'élévation sur le territoire, telle que la carte qu'on a démontrée.

3790

Une "drop" de vitesse, une baisse de vitesse de vent a une relation cubique avec la perte de rendement énergétique et donc les revenus pour un projet.

3795

Comme il a été mentionné par les experts, l'habitat de la grive occupe des altitudes de ces crêtes-là, donc chaque fois qu'on a bougé, je pense qu'on est rendu à entre seize (16) et dix-huit (18) éoliennes, dépendant de quel habitat on utilise hors de l'habitat, on a eu un impact significatif sur le rendement du projet.

Aujourd'hui, Saint-Laurent Énergies n'est pas prête à faire l'engagement de déplacer toutes les éoliennes de l'habitat tel que défini par le MRNF.

3800 À ce moment-là, ce sera nécessaire de faire une analyse si le projet, ce sera faisable, au prix d'électricité dans notre contrat avec Hydro-Québec.

Je vais demander peut-être à monsieur Boyer d'ajouter des commentaires s'il en a.

3805 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, écoutez, je pense que ça a été assez bien précisé par monsieur Cookson, mais nous avons un contrat d'approvisionnement en électricité avec un nombre de mégawatts ferme, une production à fournir. Nous avons soumissionné le projet en 2007 dans un contexte, le statut de la grive a évolué à l'automne 2009.

Ce qu'on cherche, c'est des solutions, parce que le projet n'est pas réalisable en ayant des éoliennes à l'extérieur de l'habitat de la grive de Bicknell.

3815 Alors on a là-dessus une position différente qu'on ait prêt à étayer en revenant sur la présentation, en proposant des compensations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

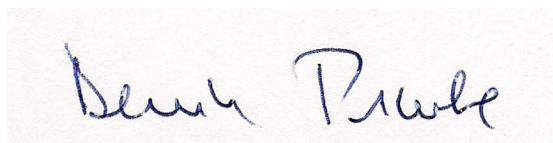
3820 Parfait, merci monsieur Boyer.

Merci monsieur Labrie.

3825 Et on va arrêter pour l'instant et on va continuer ce soir à dix-neuf heures (19 h)!

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 DÉCEMBRE 2010 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



3830 DENISE PROULX, s.o.